



ROYAUME DU MAROC

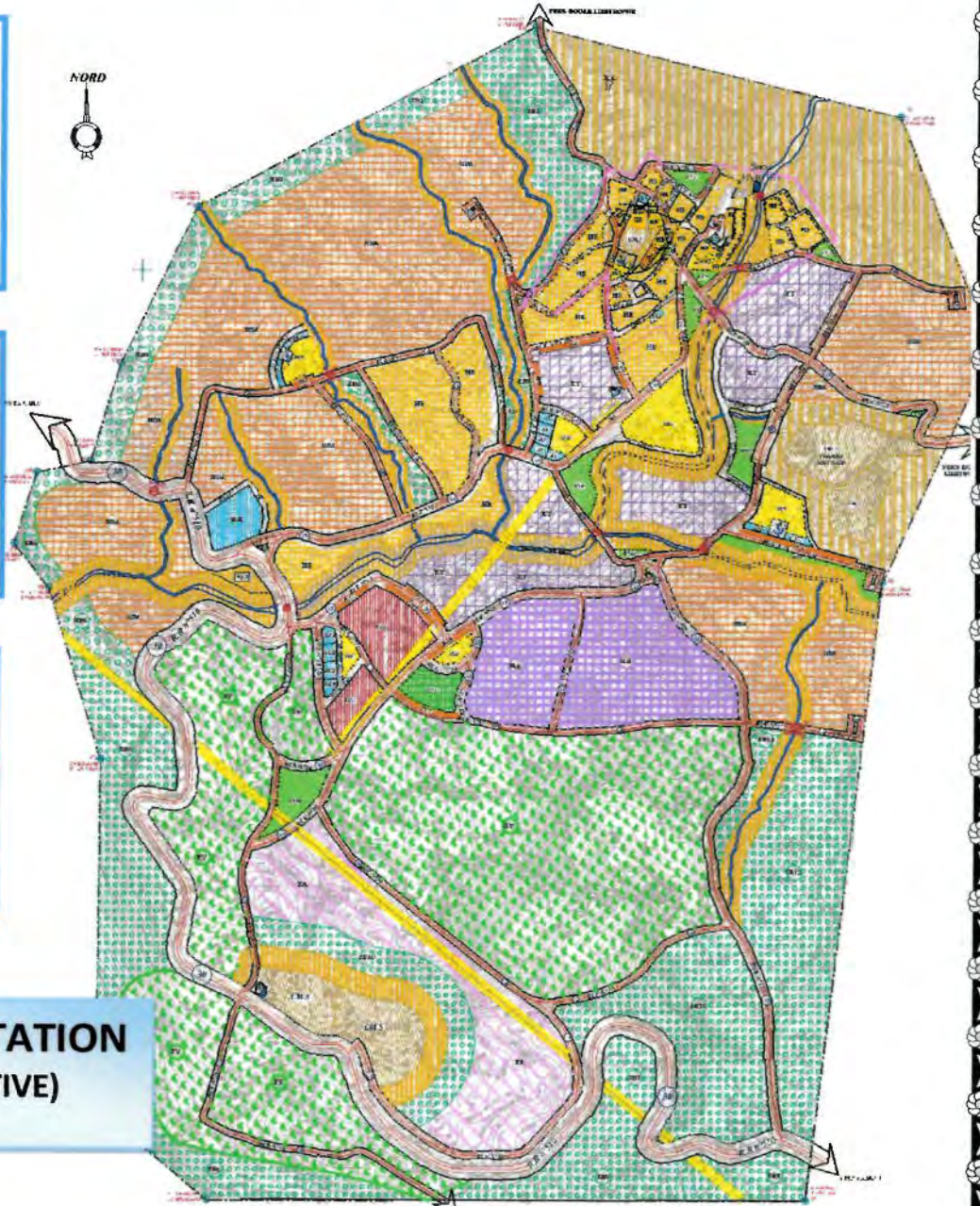
\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME  
ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

\*\*\*\*\*

AGENCE URBAINE DE TAZA

**ETABLISSEMENT DU PLAN D'AMENAGEMENT DU  
CENTRE D'AIN HAMRA  
COMMUNE RURALE D'AJDIR  
-PROVINCE DE TAZA-**



**NOTE DE PRESENTATION  
(VERSION DEFINITIVE)  
AOÛT 2012**

TAWFIQ AMIL, Architecte urbaniste

&

BET PROSPECT 21-SARL

5, Rue Omar Rifi bureau N°2 « résidence Hanane »

Kénitra

Tél - Fax : 05 37 37 00 89

**SOMMAIRE**

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>02</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES ET SPATIALES.....</b>	<b>03</b>
<b>CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONTEXTE COMMUNAL ET LOCAL .....</b>	<b>03</b>
INTRODUCTION.....	03
I- CONTEXTE HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DU SITE .....	03
II-SITUATION ADMINISTRATIVE .....	03
III- CADRE GÉOGRAPHIQUE.....	04
IV- LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES .....	04
CONCLUSION.....	05
<b>CHAPITRE II : LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES .....</b>	<b>06</b>
I-LES-CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES.....	06
II-LES FLUX MIGRATOIRES.....	09
III- LES NIVEAUX D'INSTRUCTION.....	09
IV- PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN.....	10
CONCLUSION.....	10
<b>CHAPITRE III : LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES .....</b>	<b>12</b>
I- LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI.....	12
II -LA STRUCTURATION ACTUELLE DE LA BASE ÉCONOMIQUE LOCALE.....	15
II-1 / AGRICULTURE.....	15
II-2/ ÉLEVAGE.....	16
II-3 / INDUSTRIE ET ARTISANAT.....	16
II-4 / LES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES.....	16
II-5 / TOURISME.....	17
CONCLUSION.....	17
<b>CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES SPATIALES DE L'AIRE D'ÉTUDE .....</b>	<b>19</b>
I -INFRASTRUCTURE DE BASE.....	19
II-LES ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE.....	20
III -LES INSUFFISANCES A L'ÉCHELLE DU CENTRE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION.....	20
IV- HABITAT.....	22
V- DOCUMENTS D'URBANISME.....	24
VI-FONCIER .....	25
VII- MORPHOLOGIE DE L'AIRE D'ÉTUDE.....	26
<b>DEUXIÈME PARTIE : PERSPECTIVES SOCIO-ECONOMIQUES ET PROJECTIONS SPATIALE.....</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE I : PROJECTIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>28</b>
I- LES PRINCIPES DÉMOGRAPHIQUES.....	28
II- ÉLÉMENTS DE PROJECTION DÉMOGRAPHIQUES.....	28
III- TENDANCES FUTURES DE LA POPULATION A L'HORIZON DU PA .....	28
IV- LES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES.....	29
<b>CHAPITRE II : PROJECTIONS SPATIALES ET PRÉSENTATION DU PROJET URBAIN.....</b>	<b>34</b>
I-CONTRAINTES DU SITE ET ÉLÉMENTS DE PROJECTIONS.....	34
II- OPTIONS D'AMÉNAGEMENTS.....	36
III- PRÉSENTATION DU PROJET URBAIN.....	36
IV- LES PROJECTIONS.....	36
<b>CHAPITRE III: MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT.....</b>	<b>44</b>
I- LES ACTEURS SOCIAUX DE DÉVELOPPEMENT.....	44
II- PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE.....	44
III- PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE .....	47
IV-COUT D'URBANISATION .....	48

## **PREAMBULE**

La présente note de présentation est un document qui synthétise les principes d'aménagement ainsi que les options d'Aménagement pour l'établissement du projet du plan d'aménagement du centre d'Ain Hamra

Le présent rapport a pour finalité :

- I- Ressortir les principales caractéristiques du centre d'Ain Hamra liés au développement socio-économique et spatial ;
- II- Etablissement des projections en termes de la population et les besoins futurs en équipements sur lesquels s'articule l'aménagement retenu ;
- III- établir un ensemble des recommandations répond au les tendances actuels et futurs de l'aire d'étude ;

## **PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET SPATIALES**

### **CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE COMMUNAL ET LOCAL**

#### **INTRODUCTION**

La connaissance du contexte administratif, géographique, historique et naturel de l'aire de l'étude est un élément précieux de compréhension globale du territoire. Les caractéristiques géomorphologiques, climatiques, hydrologiques déterminent des potentialités et des contraintes qui induisent une certaine logique d'exploitation et d'occupation du territoire.

#### **I- CONTEXTE HISTORIQUE ET PRESENTATION DU SITE :**

Le centre d'Ain Al Hamra est occupé actuellement par une population d'origine rifaine, en particulier de la tribu de «Guezenaya». Toutefois, les vestiges et les grottes présentes sur le site témoignent d'une sédentarisation des lieux depuis l'antiquité. Il s'agit des grottes d'Ifri Inthezzar (grotte du nez) et d'Ifran Izegaghen (grottes rouges) en plus du site dit « Ifaiyouine » qui abrite des vestiges de demeures anciennes et d'importantes murailles.

La source d'Ain Al Hamra est restée depuis très longtemps un site méconnu et peu visité par les populations tant locales que nationale. Ce n'est qu'après une visite du défunt Feu Mohammed V au site en 14 juillet 1956 et les spots publicitaires mettant en valeur ses capacités curatives qu'il a ordonné la diffusion à la radio nationale que cette source est devenue une véritable station thermale qui attire, chaque jour, des centaines de visiteurs de différentes parties du royaume.

Malgré le temps, cette visite royale reste toujours gravée à la mémoire des populations locales qui ne cessent d'en parler avec grande fierté et se rappellent très bien de l'origine de l'appellation « Ain Arrahma » donnée par sa majesté à cette source.

Avant cette visite, le centre a porté plusieurs noms dont en particulier, « Tamsazechte » et « Thara Thazegrhet » qui signifient respectivement, eaux limpides et source rouge au regard de la couleur rougeâtre de ses eaux vue leur forte teneur en fer.

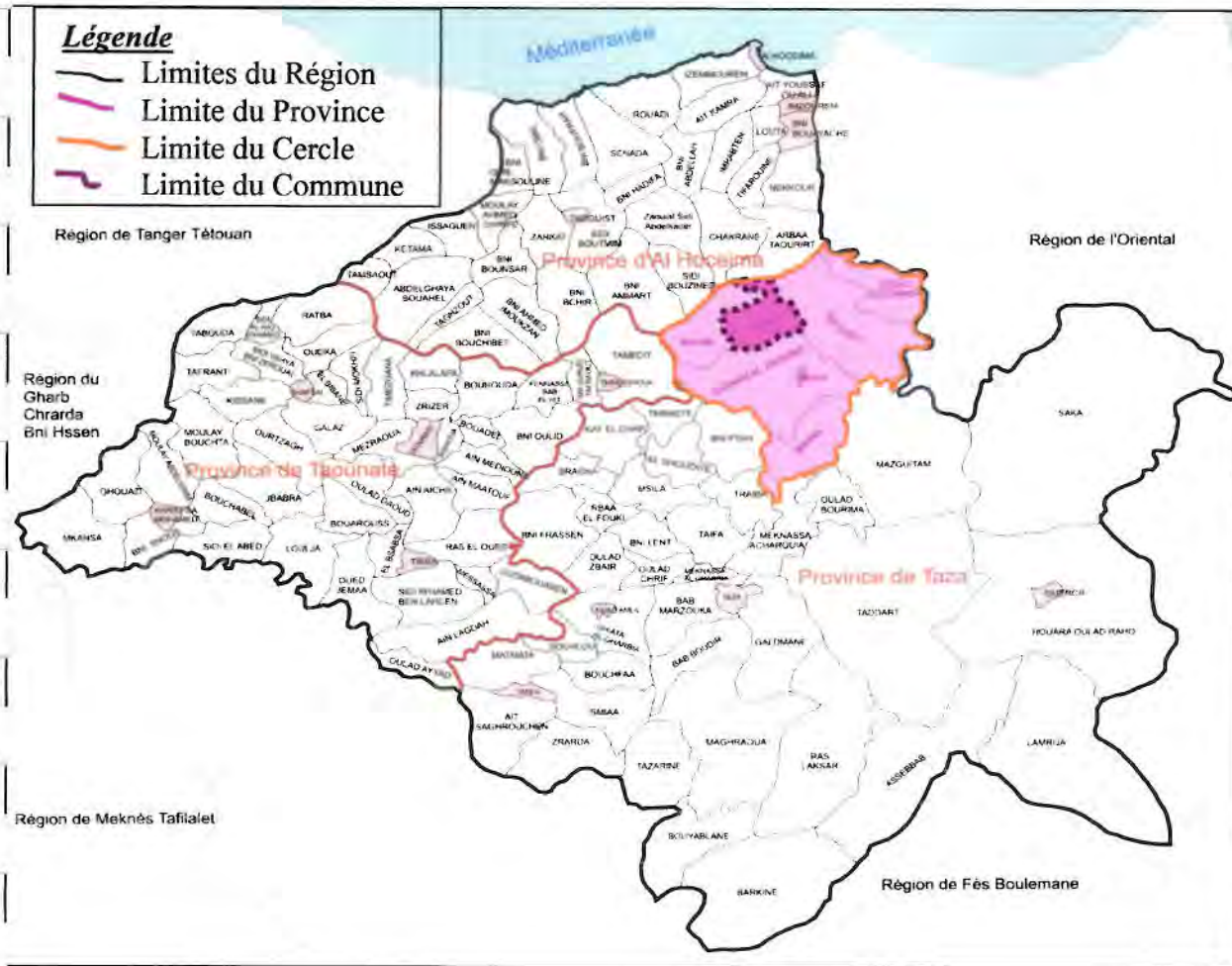
#### **II-SITUATION ADMINISTRATIVE :**

Le centre d'Ain Al Hamra relève sur le plan administratif de :

- La région de Taza-Al Hoceima-Taounate ;
- La province de Taza ;
- Le cercle d'Aknoul
- La Caïdat d'Ajdir,
- Et la commune d'Ajdir

Le centre d'Ain Hamra est le deuxième centre de la commune rurale d'Ajdir après le centre chef-lieu communal de point de vue démographique et dynamique urbaine.

**SITUATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE RURALE D'AJDIR**



**III- CADRE GEOGRAPHIQUE**

Le centre d'Ain Hamra se situe à la commune rurale d'Ajdir à 76 km de la ville de Taza, 4 km d'Ajdir Centre chef lieu de la commune et à 22 km du centre de Bourd. De point de vue accessibilité, le centre d'Ain Al Hamra est situé à un kilomètre de la RR510 reliant les villes de Taza et Taounate par Aknoul et Ajdir. Il se trouve éloigné d'Al Hoceima par 110 km.

Il est situé au domaine rifain constitué par la chaîne montagneuse du rif très morcelé topographiquement, formé de bloc détachés et de vallées semi profondes dont l'altitude est estimé par à 1360 m.

**IV- LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES**

**IV-1/ GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE**

**A/ GEOLOGIE**

L'aire d'étude d'Ain Hamra fait partie de la région naturelle du Rif Oriental. Il est situé dans la partie Ouest de cette région qui est constituée de terrains imperméables jusqu'au méridien de Saka. Ces terrains sont formés de marno-calcaires ou schistes du Jurassique, marnes souvent salées du Trias, du crétaqué ou du Miocène et laves des épanchements volcaniques récents. Tous ces

terrains imperméables ne comportent pas de nappes de quelque importance, ni de ressources en eau profondes. On y note que des sources superficielles à débit très faible (<1 l/s), dans les éboulis le plus souvent.

### **B/ HYDROGEOLOGIE**

Vu la lithologie des formations géologiques du Rif, les aquifères sont très rares dans cette région et sont localisées dans certaines plaines alluviales.

**Sources :** La seule source importante (> 150 l/s) de cette région est celle qui jaillit au flanc Nord du Jbel Akchar et qui alimente l'Oued Sidi Aissa, à l'Ouest de Tizi Ousli.

**Nappes souterraines :** Certains fonds de vallée élargis, remplis d'alluvions formées de débris de schistes grossiers se gorgent d'eau en hiver et sont susceptibles d'alimenter en été soit des puits, soit des drains, soit même parfois un mince filet d'eau pérenne.

### **IV-2/ CLIMAT**

Le climat du périmètre est de type semi-aride à hiver tempéré, les précipitations s'élèvent en moyenne à 397.2 mm d'eau par an. La saison humide s'étale d'Octobre à Mai avec des maxima entre Novembre et Avril (46.7 mm – 43.5 mm) et des minima en Juillet (5.4 mm).

**Tableau n°01 : Précipitation mensuelle de la pluviométrie**

Mois	Janv	Fèv	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Pluie (mm)	52.0	41.8	43.7	43.5	37.5	16.6	5.4	10.6	16.5	27.7	47.7	55.3	397.3

Source : Station d'Aknoul (1971-1999)

Quant aux températures, la moyenne annuelle, observée sur la période 1960-1997, est de 17.7 °C. Le mois de Juillet est le mois le plus chaud, la moyenne annuelle des maxima est 23.4 °C. Elles varient entre 10 °C en Janvier et 29 °C en Juillet et Août. Le mois de Janvier est le mois le plus froid, la moyenne annuelle des minima est 12.1 °C.

L'amplitude thermique moyenne est de 11.3 °C. Celle-ci est dépassée de Mai à Septembre. La période biologiquement sèche (2T > P) s'étend de Mai à Octobre. L'évaporation potentielle annuelle, calculée par la méthode de Blaney-Criddle, est de 1394 mm. Le déficit hydrique climatique annuel est de 1076 mm et s'étale sur toute l'année.

### **IV-3/ PEDOLOGIE**

Le principal sol rencontré dans le périmètre est : Abiyad, il ne présente pas de contraintes majeures et sont aptes à l'irrigation.

### **IV-4/ HYDROLOGIE**

L'aire d'étude d'Ain Hamra Ain Hamra est alimentée par l'Oued Brart. Les débits moyens mensuels de l'Oued se caractérisent par deux saisons :

- ✓ En hiver, les débits sont élevés à l'instar des hauteurs des précipitations. Ils atteignent leurs valeurs maximales.
- ✓ Au printemps, les débits commencent à diminuer pour atteindre leurs valeurs minimales en été.

## CHAPITRE II : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Le volet démographique revêt une importance toute particulière qui permet de mesurer le dynamisme naturel et l'attractivité de la commune et son chef lieu et au-delà de mettre en évidence les liens entre une politique d'aménagement ou des tendances d'urbanisation et ses conséquences démographiques. Il convient de saisir les risques de déséquilibres potentiels et de faire émerger en conséquence les mesures pouvant modifier le cours des évolutions que ce soit dans le domaine du logement ou des équipements.

### I-LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES :

Le potentiel humain est une variable qui permet de mesurer l'attractivité du centre, et de mettre en évidence, au delà, les liens entre la politique de l'aménagement et les tendances d'urbanisation.

#### I-1/ POPULATION COMMUNALE

##### A/ ORIGINES ET ETHNIQUES DE LA POPULATION COMMUNALE

Sur le plan ethnique, la majorité de la population communale d'Ajdird est originaire de la grande tribu de Ghznaya, elle est répartit en quatre fractions (Iharrasene, Izakritene, Imazdourene et Harouchene) et 15 douars et un seul centre urbain( le centre d'Ajdird ).

**Tableau n°02 : Répartition de la population communale par fraction et douar**

FRACTION	DOUARS	POPULATION	MENAGES
IHARRASENE	AJDIRD CENTRE	1451	307
	IKHAOUANENE	620	111
	IBAKRIENE	1704	314
	SIDI YOUSSEF	196	32
	IZAROUALENE	137	20
	AIN DAHABE	105	18
	ZAOUIA	415	70
IZAKRITENE	IZAKRITENE	516	106
	IYAR OUHDOUD	564	120
	IKAROUAANE	685	126
	IKABOUNENE	391	69
	BRARTE	382	72
IMAZDOURENE	INAHNEHENE	1770	298
	<b>AIN HAMRA</b>	<b>1351</b>	<b>262</b>
	IMCHRISSEN	1403	247
IHAROUCHENE	SIDI MOUSSA	937	142
<b>Total de la commune</b>		<b>12627</b>	<b>2314</b>

#### B / EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE

Selon les deux derniers RGPH, la population communale d'Ajdird est passée de 14755 habitants et 2470 ménages en 1994 à 12627 habitants et 2314 ménages en 2004, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) négatif de -1,5%. Ce taux alarmant sur le dépeuplement du territoire communal d'Ajdird peut être expliqué par l'importance de l'exode rural notamment vers les milieux urbains de la zone et vers les pays d'Europe et ce dans l'objectif d'améliorer les conditions et le niveau de vie.

**Tableau n°03: Evolution de la population communale**

L'ensemble de la population Commune Rurale d'Ajdir	1994	2004
Population	14755	12627
Ménages	2470	2314
Taille de Ménages	5,97	5,45
TAMA	-1,5	

Source : RGPH de 1994 et 2004

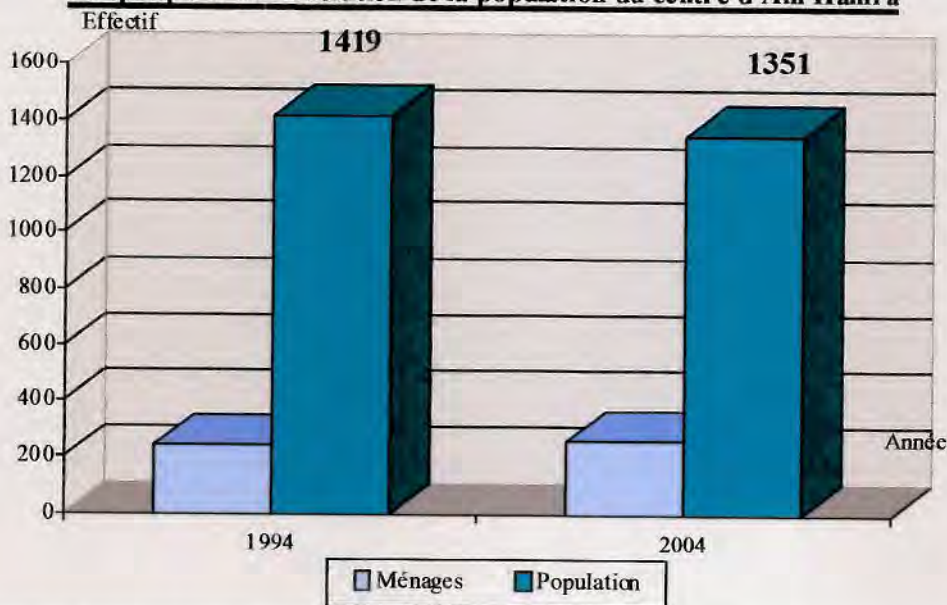
### C /EVOLUTION DE LA POPULATION DU CENTRE

Constituée à peine 10,7% de la population communale, soit un habitant sur dix logent dans le centre d'Ain Hamra .La population du centre d'Ain Hamra a connu une stagnation de sa population locale en passant de 1419 et 246 ménages à 1351 habitants et 262 ménages. Partant des données présentées ci-dessus, nous pouvons souligner les deux importants constats suivants :

- ✓ Du point de vue effectif de la population du centre d'Ain Hamra compte actuellement 1422 composante après douar Inahnehene, lbakriene, Imchrissen et le centre d'Ajdir en poids démographique.
- ✓ En 1994, il abritait 1419 habitants soit 9,6 % de l'ensemble de la population communale.

En ce qui concerne l'évolution dans le temps, le centre a enregistré une croissance négative, soit un taux d'accroissement moyen annuel ente la période 1994-2004 de -0,5% .

**Graphique n°01: Evolution de la population du centre d'Ain Hamra**



Source : \* Population du centre en 1994 selon le RGPH de 1994 , \*\* Population du centre en 2008 selon les résultats de l'enquête -Ménages 2008



**I-3/ STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE ET PAR SEXE :**

Du point de vue de l'analyse strictement démographique, la structure d'une population est une notion qui s'intéresse à la répartition de la population selon les tranches d'âges et le sexe.

**A- LA COMPOSITION DES MENAGES :**

Selon les résultats de l'enquête effectuée en Septembre 2008, au niveau du centre d'Ain Hamra, la répartition des ménages selon les tailles se présente comme suit :

**Tableau n°04 : Répartition des ménages selon la taille**

Taille du ménage	Pourcentage
1 Personne	0,00
2 Personnes	0,00
3 Personnes	10,00
4 Personnes	10,00
5 Personnes	25,00
6 Personnes	10,00
7 Personnes	15,00
8 Personnes	15,00
9 Personnes	5,00
10 Personnes et plus	10,00
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

Source : Enquête ménages –2008.

Cette répartition met en exergue la prédominance des ménages de grandes tailles. En effet, près de 55,00% des foyers comportent un nombre de 6 personnes et plus. La taille moyenne des ménages dégagée par l'enquête (6,25 individus/ménage)

**B- LA REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'AGE ET LE SEXE :**

Dans le cas du centre d'Ain Hamra, les données se rapportant à cet aspect du potentiel humain mettent en évidence la situation que voici :

**Tableau n°05 : Répartition de la population par tranches d'âge et par sexe**

Tranche d'âge	Masculin / au total masculin	Féminin / au total féminin	% Total
Moins de 5 ans	0,79	1,59	2,38
5 à 9 ans	0,79	0,79	1,59
10 à 14 ans	1,59	6,35	7,94
15 à 19 ans	3,97	4,76	8,73
20 à 24 ans	7,94	5,56	13,49
25 à 29 ans	9,52	6,35	15,87
30 à 34 ans	3,97	9,52	13,49
35 à 39 ans	3,17	2,38	5,56
40 à 44 ans	3,97	3,17	7,14
45 à 49 ans	5,56	3,17	8,73
50 à 54 ans	3,17	2,38	5,56
55 à 59 ans	0,79	3,17	3,97
60 à 64 ans	0,00	0,79	0,79
65-69 ans	0,00	1,59	1,59
70-74 ans	0,79	0,00	0,79
75 ans et plus	0,79	1,59	2,38
<b>Total</b>	<b>46,83</b>	<b>53,17</b>	<b>100,00</b>

Source : Enquête ménages – 2008.

La ventilation de la population du centre en fonction des sexes fait ressortir une sur représentativité de la composante féminine au dépend de celle masculine. Les taux de représentativité sont de l'ordre de 46,83% pour les hommes et de 53,17 % pour les femmes. Ce qui dénote qu'un processus de migration des hommes vers les centres urbains ou à l'étranger à la recherche de l'emploi.

Quant à la répartition par tranches d'âges, elle met en évidence, d'une part, le caractère jeune de la population (plus de 34,31 % sont d'âge inférieur à 25 ans) et d'autre part, une forte présence des tranches comprises entre 20 et 34 ans, soit 42,85 %. Les personnes d'âge inférieur à 14 ans représentent environ 11,91 % tandis que celles dépassant 65 ans constituent près de 4,76 % de l'effectif total de la population.

## II-LES FLUX MIGRATOIRES

Le centre d'Ain Hamra connaît une évolution démographique qui résulte uniquement de sa propre croissance naturelle. En effet, les résultats des données de l'enquête ménage montrent que les autochtones constituent la majorité de la population locale.

## III- LES NIVEAUX D'INSTRUCTION

L'enseignement et la formation sont parmi les secteurs auxquels l'Etat accorde un grand intérêt. Si beaucoup de progrès ont été réalisés à ce propos, on ne peut nier la persistance de certaines zones d'ombre qui nécessitent davantage d'efforts. En ce qui concerne le centre objet de notre étude, la répartition de la population en fonction des niveaux d'instruction se présente comme suit :

**Tableau n°06 : Population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude**

Niveau d'étude	Masculin	Féminin	Total
Néant	13,33	54,69	34,68
Primaire	48,33	32,81	40,32
Collégial	16,67	6,25	11,29
Lycienne	13,33	3,13	8,06
Supérieur	8,33	3,13	5,65
Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00
Total	100,00	100,00	100,00

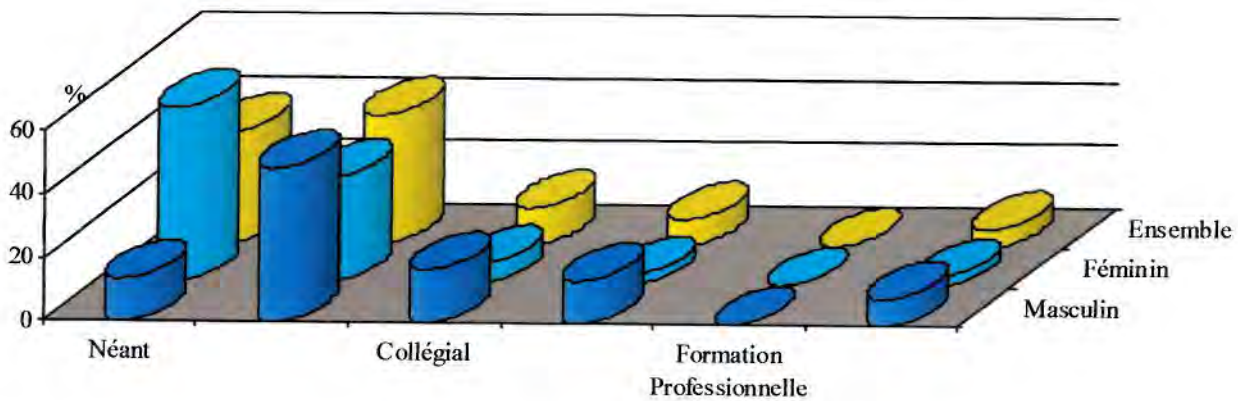
Source : Enquête-Ménages 2008.

A partir de ce tableau, nous pouvons remarquer que :

- ✓ La population du centre d'Ain Hamra observe un taux d'analphabétisme relativement bas, soit 34,6 % similaire à celui enregistré au niveau du centre d'Ajdir, soit 35,6%. Le taux d'analphabétisme féminin ( 54,69 %) est supérieur au masculin (13,33%) contre au niveau du centre d'Ain Hamra
- ✓ Pour tous les niveaux d'instruction, nous pouvons remarquer une supériorité des instruits masculins au dépend des féminins.
- ✓ La proportion des personnes ayant suivi un enseignement primaire vient au premier rang, soit une personne sur trois a fréquenté les établissements d'enseignements primaires.
- ✓ 11,29 % de la population ont accédé au niveau collégial ;
- ✓ Moins de 5,7 % ayant un niveau lycienne.
- ✓ L'absence des personnes ayant atteint l'enseignement supérieur ou de formation professionnelle.

En effet, l'effectif de la population par niveau d'instruction diminue lorsqu'on passe d'un niveau à un autre.

***Graphique n°2 : Niveau d'instruction de la population du centre d'Ain Hamra***



#### **IV- PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN**

Selon les résultats du RGPH de 2004, 14,3% de la population de la commune d'Ajdîr sont considérés comme pauvres, un taux inférieur au niveau de l'ensemble du territoire provincial de Taza qui est de 15,5%. La proportion de la population sous menace directe de la pauvreté reste alarmante soit 15% est une population vulnérable contre 16,3% à l'échelle de la province de Taza.

Selon les mêmes sources, l'ICDH, mesurant le développement humain de la commune s'appuyant sur la situation sanitaire, la participation à la vie économique et le niveau d'éducation de sa population, est de 0,59 contre 0,48 au niveau de la province de Taza, ce qui montre encore que des efforts devront être déployés pour l'amélioration du niveau de vie de la population de la commune.

***Tableau n°07: La pauvreté communale selon le milieu***

Ménages	A l'échelle de la commune		A l'échelle de la Province	
	effectif	%	Effectif	%
Ménages inférieurs au seuil de pauvreté relative	287	14,3%	19 533	15,5
Ménages inférieurs au seuil de la vulnérabilité	301	15%	20 542	16,3
Total	2 007	100	126 022	100

#### **CONCLUSION**

*Il ressort de l'analyse socio-démographique un ensemble de caractéristiques dont les principales peuvent être classées comme suis :*

- *Une évolution stagnante de la population du centre avec un TAMA parmi les plus faibles au niveau communal voire même provincial durant la cette dernière décennie, dont une part importante est due à l'apport migratoire.*

- *Le centre dispose de réels atouts pour continuer à jouer le rôle de centre émergent capable de drainer les flux migratoires et les investissements ;*
- *La population du centre est constituée généralement de jeunes dans la mesure où plus de 42,85% ont un âge entre 20 ans et 34 ans. D'où la nécessité d'axer la stratégie de développement humain du centre, entre autres, sur cette tranche d'âge à travers l'amélioration des conditions de l'enseignement, en particulier des filles ; la formation orientée vers les besoins primordiaux du marché de l'emploi local et régional (le tourisme, l'artisanat, les services, etc.) ; la programmation d'équipements socio-éducatifs, sportifs et de loisirs, etc.*
- *Une part importante de la population en âge d'activité (83,33%) avec une prédominance du sexe masculin .Cette prédominance est synonyme de la capacité du centre à retenir une part importante de sa population masculine en âge d'activité en lui offrant des opportunités palpables d'emploi. En effet, dans les milieux ruraux émetteurs, cette situation est souvent renversée avec une prédominance de femmes en âge d'activité ;*
- *Une tendance très nette vers le rétrécissement de la base de la pyramide des âges (population âgée de moins de 15 ans) en faveur de la population en âge d'activité. La stratégie de développement devrait ainsi être axée sur la mise en place de conditions favorables à l'investissement, à la création de l'emploi, à la formation, etc. ;*
- *Un taux d'analphabétisme assez élevé, notamment chez les femmes (54,7%), est une contrainte majeure au développement humain, économique et social du centre. Un grand effort devrait être fourni dans ce sens ;*

*La base démographique du centre projetée à l'échéance 2020, selon les deux scénarios possibles, reste insuffisante pour répondre à certaines normes de la grille normative des équipements socio-collectifs. Ainsi, la projection des équipements n'allait pas se baser uniquement sur ce critère, mais elle va en introduire d'autres tels que la vocation touristique*

## CHAPITRE III : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

La présentation de la structuration actuelle de la base économique de la commune rurale de Ajdir et du centre d'Ain Hamra , peut se faire en deux étapes qui sont :

- Une première étape axée sur les données générales.
- Une seconde étape destinée à mettre en exergue les caractéristiques sectorielles.

### I- LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

#### I-1 / L'OCCUPATION DES MEMBRES DE MENAGES

La question relative à l'occupation actuelle de chacun des membres des ménages enquêtés a permis de répartir la population de l'aire d'étude selon les catégories suivantes :

La structure de la population du centre selon son statut d'occupation tel qu'il se dégage de l'enquête ménage -2008 , montre que les Actifs occupés et les inactifs viennent en tête de la même proportion soit 26,32%. Au deuxième et au troisième rang, on trouve respectivement les élèves et les femmes aux foyers à raison de 18,80% et 17,29%.

En dernier rang les actifs en chômage quant à eux représentent 11,28% de la population

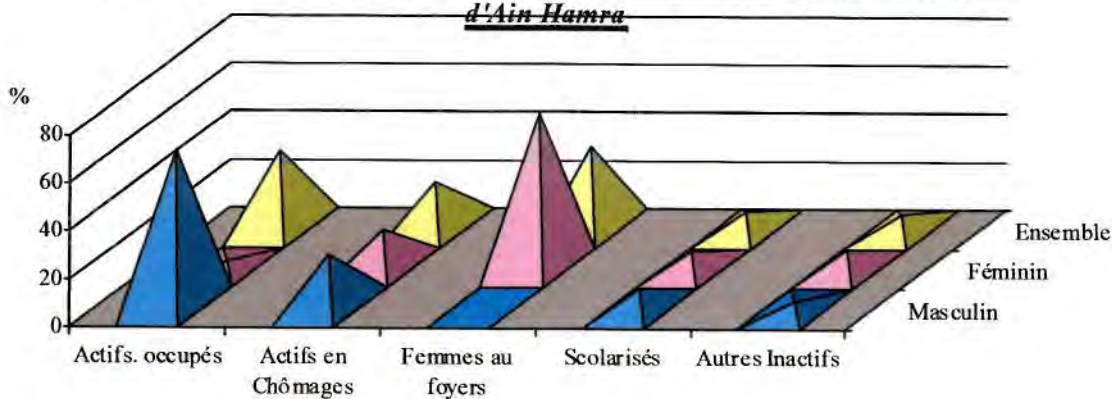
Le tableau ci-après fait ressortir également que la population à charge représente plus de 2/3 de la population

**Tableau n°08: Types d'occupation de la population du centre**

Occupation	% Masculin / Masculin	% Masculin / Total	% Féminin/ Féminin	% Féminin/ Total	Ensemble de deux sexes
Actifs occupés	65,52	30,40	2,99	1,60	32,00
Actifs en chômage	22,41	10,40	16,42	8,80	19,20
Femmes aux foyers	0,00	0,00	64,18	34,40	34,40
Scolarisés	8,62	4,00	7,46	4,00	8,00
Autres inactifs	3,45	1,60	8,96	4,80	6,40
Total	100,00	46,40	100,00	53,60	100,00

Source : Enquête ménage 2008

**Graphique n°03 : Récapitulatif des occupations de la population du centre d'Ain Hamra**



Source : Enquête ménage 2008

I-2 / SECTEURS D'ACTIVITES

La répartition de la population active occupée selon la branche d'activité économique se présente comme suit :

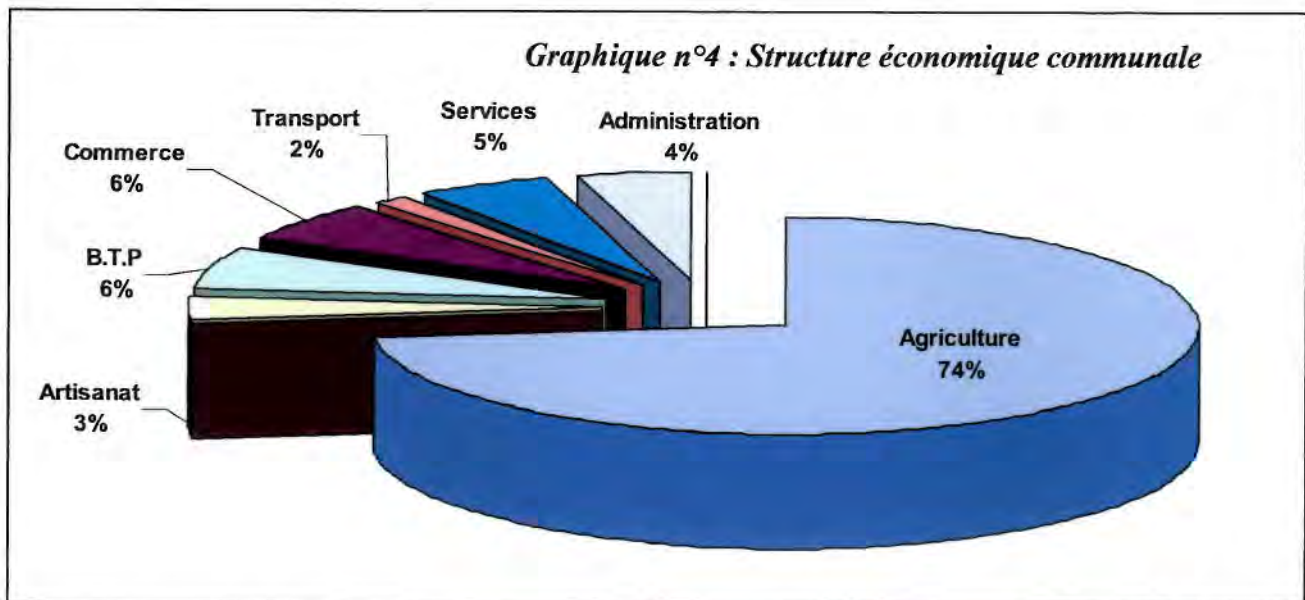
Tableau n°09 : Branches d'activités économiques

Actifs occupés et chômeurs ayant déjà travaillés.	Pourcentage
Agriculture	72,96
B.T.P	6,32
Commerce	6,14
Services	5,27
Administration	4,33
Artisanat	3,38
Transport et communication	1,54
Mines	0,03
Autres	0,03
Total	100

Source : RGPH 2004

Occupant près de 3/4 de la population communale, l'activité agricole vient en première position avec plus de 72,96% de la population active de la commune. D'autres activités non agricoles commencent à se développer et changer la structure économique de communale dominée auparavant par l'activité agricole ; c'est le cas notamment du secteur du BTP (6,32% des actifs), commerce (6,14%) , services (5,27%) et artisanat (3,38% des actifs), branches localisées surtout dans le centre d'Ajdir.

Graphique n°4 : Structure économique communale



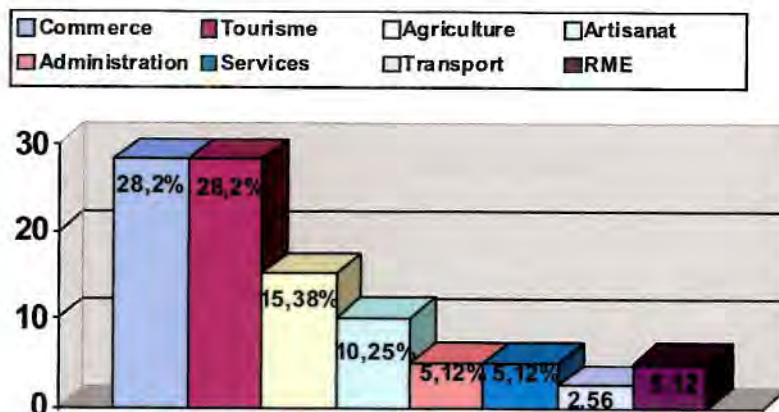
Source : RGPH de 2004

Mobilisant plus de la moitié de la population active occupée du centre, les deux branches commerciale et touristique constitue la clé de l'économie locale du centre d'Ain Hamra, ces activités sont favorisées par la présence de la source naturelle constituant l'un des principaux facteurs ayant favorisé le développement du centre.

Au deuxième rang, le secteur agricole occupe une bonne part de la population active environ 15,38% travaillent dans cette branche, suivie de l'activité artisanale (10,25%) .

L'activité tertiaire constitue un élan de développement du centre, notamment par la formation et la qualification de la main d'œuvre locale en vue de l'intégrer dans le tissu économique, ce qui ne peut être que bénéfique aussi bien pour la population que pour la collectivité.

**Graphique n°5 : Les branches d'activités de la population active du centre d'Ain Hamra**



Source : \*Enquête ménages- 2008

### I -3 / LES REVENUS

Si l'analyse en termes de dynamique économique globale ou sectorielle d'un espace donné est d'une importance capitale pour la compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'espace en question, celle des revenus est d'un grand intérêt pour l'affinement de l'étude et pour la mise en place des prévisions les plus adaptées à la réalité. Dans ce contexte, la structure des revenus de la population active du centre d'Ain Hamra se présente comme suit :

**Tableau n°10 : Répartition des revenus de la population active par tranches**

Revenu (en DH )	Pourcentage	Pourcentage cumulé
0 à 1000	29,41	29,41
1001 à 1500	29,41	58,82
1501 à 2000	17,65	76,47
2001 à 3000	0,00	76,47
3001 et plus	23,53	100,00
Total	100,00	100,00

Source : Enquête ménages – 2008.

A partir des données de ce tableau, nous pouvons formuler les remarques suivantes :

- ✓ La structure générale de ces revenus est concentrée essentiellement autour des tranches inférieures à 2.000 Dh par mois. Celles-ci concernent environ les 76,47% de la population active du centre.
- ✓ Les tranches de revenu les plus fortement représentées sont celles comprises entre de 0 à 1000 dhs et 1001 et 1.500 Dh par mois. Elles concernent plus 58,82% ,ce qui reflète la modestie, voire la faiblesse, du niveau de vie de la population.

✓ Quant aux revenus supérieurs à 3000 Dh, ils représentent à peine 23,53%.

L'interprétation des données, ci-dessus nous permet de conclure que la moyenne générale des revenus de la population active du centre d'Ain Hamra est estimée à plus de 2787 Dh par mois, revenu qui reste supérieur au SMIG qui est de 1850 dhs.

## **II -LA STRUCTURATION ACTUELLE DE LA BASE ECONOMIQUE LOCALE**

Par données sectorielles, nous entendons celles qui se rapportent aux diverses activités classées en fonction du découpage économique usuel : primaires, secondaires et tertiaires. Compte tenu de la nature disparate des activités informelles, celles-ci seront systématiquement intégrées aux données propres à chacune des composantes de la structure globale tout en soulignant, chaque fois que cela semble utile, leur importance ou leur particularité.

### **II-1 / AGRICULTURE**

Afin de donner une idée plus proche de l'arrière pays agricole immédiat au centre d'Ain Hamra, ce chapitre décèle les fonctionnements du système agricole dans le périmètre d'Ain Hamra, il explicite les spécificités du secteur agricole en termes d'effectif, de fonctionnement et de cultures utilisées, la pratique de l'élevage dans le périmètre

#### **A/ OCCUPATION DU SOL ET CULTURES PRATIQUEES**

Les principales cultures pratiquées sont l'arboriculture, les céréales, le maraîchage, les légumineuses alimentaires et les cultures fourragères. Il ressort du tableau ci-dessous que les cultures dominantes, se limitent :

- ✓ A l'arboriculture avec 46% de la SAU assolée. L'olivier représente la plantation la plus répandue et participe dans la sole arboricole avec 77% ;
- ✓ Aux céréales (orge, blé et maïs) qui occupent 34% de la superficie totale, avec une nette supériorité de l'orge qui représente 46% de la sole céréalière ;
- ✓ Aux légumineuses alimentaires présentées par la fève qui occupe 5% de la superficie irriguée ;
- ✓ Aux maraîchages représentés par la pomme de terre, le poivron, l'oignon et la tomate. Ils occupent 9% du total assolé ;
- ✓ Aux fourrages principalement l'avoine qui représente 3% du total assolé ;
- ✓ La jachère représente 2% du total assolé.

#### **B/ SITUATION FONCIERE**

La totalité des terres exploitées dans le périmètre est de statut Melk. La superficie totale des exploitations ayant une superficie inférieure à 1 ha est de 28 ha, soit 37 % de la superficie totale du périmètre. Le morcellement des terres est très marqué. La superficie moyenne par exploitation est de 0.88 ha, le nombre moyen de parcelles par propriété est de 8.1. Le mode de faire valoir est direct.



**II-2/ ELEVAGE**

Le cheptel exploité par les agriculteurs du périmètre est composé de bovins, ovins, caprins et animaux de trait.

**Tableau n°11 : Effectif du cheptel du périmètre**

Bovins		Ovins	Caprins	Mulets + Chevaux	Asins
Local	Croisé				
12	1	86	51	36	22
21	2	63	42	34	12
<b>33</b>	<b>3</b>	<b>149</b>	<b>93</b>	<b>70</b>	<b>34</b>

Source : Direction Province de l'Agriculture de Taza

Les éleveurs du périmètre possédaient pendant la campagne agricole 2000-2001 un cheptel de 382 têtes composé de : 39% des ovins, 9% des bovins, 24% de caprins et 27% d'équidés. L'élevage qui nécessite une présence quotidienne consomme beaucoup de travail relativement à la production végétale où les travaux sont plus occasionnels.

**II-3 / INDUSTRIE ET ARTISANAT**

Le centre d'Ain Hamra ne compte aucun établissement que l'on peut qualifier d' «unité industrielle». La petite industrie est limitée à quelques huileries traditionnelles (Mâasras) fonctionnant pendant 1 à 4 mois / an (Novembre à Février).

**II-4 / LES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES**

Ces activités se sont développées dans le centre d'Ain Hamra grâce à présence de la source Les activités commerciales, artisanales et de services les plus dominantes dans le centre d'Ain Hamra sont celles de l'activité traditionnelle liée aux besoins alimentaires générés par les visiteurs de la source lors de séjour dans le centre tels que (Vente de produits alimentaires, Boucherie, Café et snack, etc.), de service ... La majorité de ces métiers et activités sont localisés autour de la source.

**Tableau n°12 : L'activité commerciale, artisanales et de services en détail par unité**

Catégorie	Nombre d'unités
Vente de produits alimentaires	10
Boucherie	6
Café et snack	5
Moulin	1
Maasras traditionnelle	4
Articles d'habillement	1
Ferronnerie	2
Menuiserie	1
Coiffeur	2
Mécanicien	1
Marchand ferrant	1
Herboriste	1
Douche	1

Source : Monographie communale

L'activité commerciale et de services dans le centre d'Ain Hamra souffre d'un manque d'organisation portant ainsi atteinte, à la fois, au paysage urbain (façade urbaine, circulation et encombrement sur la voirie, déchets, etc.) et à la vocation de la zone où ils se sont installés.



## **II-5 / TOURISME**

La commune rurale d'Ajdir et le centre d'Ain Hamra dispose de grands atouts pour le développement de l'activité touristique, on cite à titre indicatif et non limitatif :

- Sa situation de passage entre les villes du Royaume : Taounate ; Aknoul, Taza, Al Hoceima
- La richesse de son paysage naturel composé essentiellement de la source d'Ain Hamra et la topographie de son site qui offre des vues panoramiques exceptionnelles ;

Ces atouts ne sont pas encore exploités. Leur mise en valeur permettra à la commune d'Ajdir et au centre d'Ain Hamra de développer une activité touristique diversifiée (Tourisme vert et de santé : randonnées, gîtes rurales, restauration, etc.). Ce paragraphe sera bien développé au niveau de la troisième partie .

## **CONCLUSION**

*D'après ce qui précède, les principales caractéristiques socio-économiques de l'aire de l'étude et de son environnement, on peut citer :*

- *La vocation agricole confirmée de l'arrière pays de l'aire de l'étude. En effet, la zone de Ajdir est reconnue au niveau national par ses superficies d'amandier ;*
- *Malgré la situation du centre d'Ain Hamra au sein d'un territoire rural à vocation purement agricole, ce secteur demeure moins présent dans la structure économique du centre dans la mesure où il n'emploie que près de 15,38% de la population du centre ;*
- *Une structure économique marquée par la prédominance du secteur tertiaire qui mobilise trois personnes sur quatre de la population active du centre. Ce secteur est basé essentiellement sur le commerce et le tourisme en premier rang, suivi de l'agriculture et de l'artisanat ;*

- *Une part importante des résidents marocains à l'étranger. Mais, leur participation dans le développement socio-économique et spatial du centre demeure limitée et nécessite la mise en place d'un cadre propice à l'investissement (encouragements, encadrement, accompagnement, allègement des procédures, etc.) ;*
- *La présence d'atouts importants pour l'investissement dans le secteur touristique et artisanale mais qui ne sont pas encore exploités (Ain Hamra, paysage naturel, etc.).*

## CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES SPATIALES DE L'AIRE D'ETUDE

En matière de développement, les équipements socio-collectifs jouent un rôle fondamental pour la stabilisation de population locale et l'amélioration de son niveau de vie, notamment celles qui présentent des vulnérabilités, soient aux conditions économiques modestes (les couches les plus pauvres). Ainsi les besoins en matière d'enseignement, de formation, de santé et dans les domaines socioculturels doivent être constamment intégrés dans toute stratégie de développement.

### I -INFRASTRUCTURE DE BASE

#### I-1 / EAU POTABLE

Le centre d'Ain Hamra dispose d'eaux souterraines en abondance). Il est approvisionné en eau potable à partir du forage n° TRE 688/10 au centre d'Ain Hamra réalisé en Septembre 1994

La profondeur du forage est de 160 m et le débit exploitable est de 81 litres par seconde. Le taux de couverture a atteint actuellement 100 % .Quant à la gestion est assurée par les services de la commune .

#### I-2 / ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Il n'existe pas un réseau d'assainissement liquide, la population utilise des fosses septiques.

Il est certain que la croissance démographique du centre, la généralisation de l'alimentation des foyers en eau potable créera ipso facto le problème de l'assainissement et la nécessité de traitement des eaux usées avant leur rejet dans la nature préservant ainsi la nappe phréatique, les eaux de surface et le paysage urbain.



Dans cette perspective, la réalisation de la station d'épuration dans le centre s'avère primordiale. Toutefois, il est recommandé d'établir une nouvelle étude d'assainissement liquide en tenant compte des orientations du nouveau plan d'aménagement (capacité d'accueil du site, nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation, nouvelles affectations du sol, etc.).

#### I-3/ ELECTRICITE

Le centre d'Ain Hamra est raccordé au réseau national. Le taux de raccordement des logements au réseau électrique est de 100 % .La gestion de ce réseau est concédée par les services de l'ONE

#### **I-4 / VOIRIE**

Une seule artère relie le centre à la RR.510, le reste des voies se présentent sous forme de pistes non classées.

Le caractère saisonnier de la fréquentation du centre est très marqué, la saison principale est la saison estivale .

### **II-LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE**

En tant que deuxième centre de la commune d'Ajdir, le centre d'Ain Hamra ne localise que :

- Dispensaire ;
- Groupement scolaire

#### **II-1 / EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

En matière d'équipements scolaires, L'aire d'étude d'Ain Hamra abrite une école primaire, formée de 6 classes et 4 Salle, assure la scolarisation des enfants du village. Elle compte 190 enfants .

#### **II-2 / EQUIPEMENTS SANITAIRES**

Les établissements sanitaires se limitent dans le centre d'Ain Hamra à un seul dispensaire rural encadré par un seul infirmier pour les habitants du centre , les visiteurs de la source et ceux des douars avoisinants.

En conclusion, l'infrastructure sanitaire existante est loin de satisfaire les besoins croissants de la population locale.



#### **II-3 / EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**

Le centre d'Ain Hamra relève de l'administration de la commune rurale d'Ajdir qui a son siège à Ajdir centre. Le centre n'abrite aucun établissement d'ordre administratif (Annexe de la maison communale ou du caïdat, agence postale)

#### **II-4 / EQUIPEMENTS DE SPORT ET DE LOISIRS**

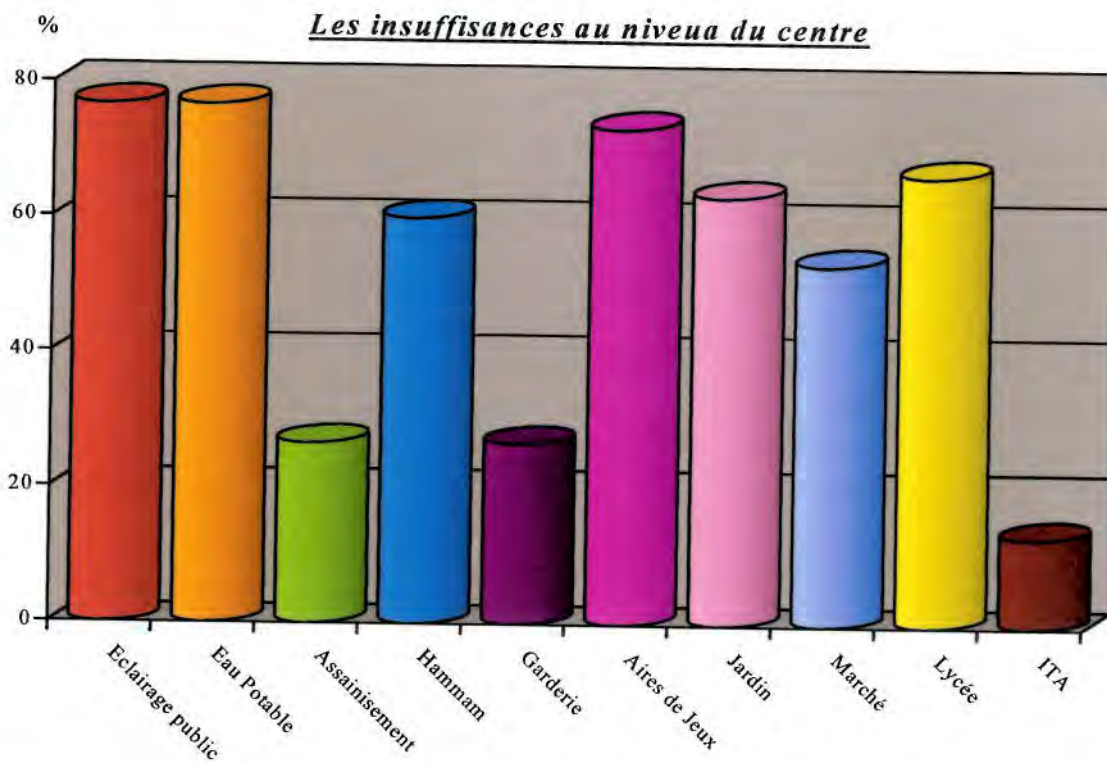
En matière d'équipements de sports et de loisirs, le centre d'Ain Hamra ne dispose d'aucun équipement pour répondre aux besoins de la population locale et celle des visiteurs .

### **III -LES INSUFFISANCES A L'ECHELLE DU CENTRE ET ELEMENTS DE PROGRAMMATION**

Cet aspect revêt une place particulière dans la démarche de la programmation des équipements, car il permet, d'un côté, une double lecture (technique et sociale) de la problématique de la gestion de la commune et, d'un autre côté, tenir compte des préoccupations de la population dans les propositions de programmes

En dépit du manque ou de l'insuffisance de certains équipements de superstructure dans le centre d'Ain Hamra, le listing des équipements existants fait apparaître que la majorité des équipements de superstructures sont localisés au niveau du centre d'Ajdir, afin de renforcer sa fonction administrative de centre chef-lieu communal.

Toutefois, d'après notre enquête ménage effectuée en 2008, les populations locales du centre d'Ain Hamra ont soulevé les insuffisances suivantes au niveau du centre illustrées dans le graphique ci-dessous :



Source : Enquête ménages – 2008.

En ce qui concerne les insuffisances exprimées par la population du centre d'Ain Hamra, telles que relevées par les résultats de l'enquête ménages, elles se concentrent essentiellement sur des besoins en équipements d'infrastructures et des équipements de quartiers, elles se présentent comme suit :

- Les équipements d'infrastructure sont réclamés par la majorité des habitants du centre
  - Éclairage public : 90%
  - Voirie : 90%
  - Assainissement : 100,00%
- Les équipements de quartiers à savoir marché, Four et Garderie sont prononcés à raison :

Four	:	55,00%
Marché	:	70%
Garderie	:	50%

Les équipements de superstructures sont limités pour :

• Lycée	:	55,00%
• Collège	:	70,00%
• Ecole	:	20,00%
• Dispensaire	:	60,00%

Les équipements de sports, de loisirs et espaces verts à raison :

- Maison de jeunes : 10,00%
- Aires de jeux: 75,00%
- Jardins : 55,00%

D'après ce listing des souhaits de la population enquêtée, il est clair que l'accent a été mis sur un besoin d'une opération de restructuration du tissu d'habitat local au niveau du centre d'Ain Hamra. Le développement de l'infrastructure est tributaire de la résolution d'un certain nombre de préalables notamment la réfection et l'aménagement des axes routiers carrossables et l'assainissement. Il s'agit des conditions minimales qui pourront favoriser l'extension de l'enseignement, de la formation et de l'encadrement administratif.

#### **IV- HABITAT**

Niché dans le bassin de l'Oued Taznak cultivé et dominé par des petites montagnes rocheux déboisées, le centre est constitué d'une part de quelques habitats dispersés liés par des chemins piétant et d'autre part par un habitat touristique sous forme de maisons à plusieurs niveaux concentré autour de la source.

##### **A / TYPOLOGIE D'HABITAT**

L'habitat dans l'aire d'étude est généralement de type urbain. Il s'agit d'un habitat type économique et maison marocaine moderne, à deux et trois niveaux, en béton armé et brique rouge. La quasi-totalité des constructions du centre et de ses environs sont bien entretenues et de bonne qualité. Elles reflètent le niveau de vie relativement élevé des habitants dont la grande proportion est des RME. Ces habitations servent selon les cas de résidences principales, de résidences secondaires et résidences à louer aux visiteurs de la source Ain Al Hamra.

##### **B / LES STATUTS D'OCCUPATION**

Les données de l'enquête ménages relatives aux statuts d'occupation actuels des logements au niveau du centre d'Ain Hamra font apparaître une dominance des propriétaires au détriment des autres statuts (Locataire et Logement gratuit, etc. ...), ce qui dénote l'autochtonie de la population locale du centre d'Ain Hamra.

##### **C / NOMBRE DE PIÈCES PAR LOGEMENT**

Le nombre moyen de pièces habitables par logements se présente comme suit:

**Tableau n° 13: Nombre de pièces par logement en %**

Pièces par logement	Ensemble du centre
1 pièce	0,00%
2 pièces	10,00%
3 pièces	25,00%
4 pièces	15,00%
5 pièces	10,00%
6 pièces	25,00%
7 pièces et plus	15,00%
Total	100,00%

Source: Enquête ménages 2008

A partir de ce tableau nous pouvons constater que:

- Les logements constitués d'une seule pièce sont absents du parc logement du centre.
- 40% des logements du centre sont constitués de 3 à 4 pièces

- La moitié des logements du centre sont constitués de 5 pièces et plus
- Toutefois, les logements de 7 pièces et plus représentent environ 15% du total, ceci revient à la composition de noyaux dans le ménage

### TYPOLOGIE D'HABITAT





## V- DOCUMENTS D'URBANISME

Le centre d'Ain Hamra est doté d'un plan de développement homologué et publié au bulletin officiel le 19-10-1992 sous le numéro 391Bis. La majorité de ses orientations ont été dépassées.

Avant d'entamer les études d'aménagement du centre, une évaluation réaliste et objective de l'ancien plan de développement s'avère nécessaire, et ce, afin de déceler les blocages qui n'ont pas permis sa mise en œuvre.

D'après le tableau ci-dessous, le taux de réalisation des zones d'habitats et des différents équipements projetés est évalué par les soins du BET comme suit :

- **En matière d'habitat :**

En réalité, on assiste un développement d'un habitat économique à R+1 et R+2 autour de la source naturelle d'Ain Hamra et dans une partie de la voie communale menant à la source, cet axe à caractère commercial et de services.

**Tableau n°14 : Détail de différents zonages de l'ancien Plan de Développement**

Zonages		Affectation	Surfaces Projetées (m <sup>2</sup> )	Surfaces Réalisées (m <sup>2</sup> )	Taux de Réalisation (%)
<b>* HABITAT</b>					
Habitat dense agricole		-	33 458,29	23 150,06	40%
Habitat dispersé		-	19200,33	121377,69	30%
Habitat vivrière		-	46 616,79	97 121,04	25%
Zone de villas		-	20 680,71	33 557,71	50%
Zone industrielle		-	2 602,13	00,00	0%
Zone touristique		-	11 259,27	4 949,53	50%
<b>* SERVICES PUBLICS</b>					
Maison communale		À créer	507,81	00,00	0%
Maison des jeunes		À créer	411,76	00,00	0%
Foyer féminin		À créer	293,78	00,00	0%
Tribunal		À créer	500,34	00,00	0%
Poste		À créer	395,73	00,00	0%
<b>Etablissements scolaires</b>					
Ecole	E1	Existante	00,00	4040,03	-
	E2	À créer	4047,67	00,00	0%
Dispensaire		Existant	00,00	1361,86	-
Centre des travaux		À créer	2239,78	00,00	0%
Terrain de sport		À créer	8993,52	00,00	0%
Mosquée		Existante	00,00	463,34	-
Halte routière		À créer	504,50	00,00	0%
Four	F1	À créer	188,03	00,00	0%
Hamam	H1	À créer	177,01	00,00	0%
<b>* AUTRES</b>					
Places	1, 2	À créer	1892,04	00,00	0%
Parking	1,2	À créer	1253,79	00,00	0%
Espaces verts	1	Existante	00,00	2 555,53	-
	2, 3	À créer	23 880,08	00,00	0%
<b>TOTAL DE L'AIRE DE L'ETUDE</b>				<b>59 0000,00</b>	

Source : réalisé par le BET

Ces constructions servent selon les cas de résidences principales, de résidences secondaires et résidences à louer aux visiteurs de la source Ain Al Hamra .Le reste de l'habitat est dominé par l'habitat dispersé sur tous les terrains de l'arrière pays agricole de ce centre.

- **En matière des équipements et de la voirie :**

Le tableau ci-dessus montre que la totalité des équipements publics et socio-éducatifs projetés n'ont pas été réalisés. En définitif, le taux de réalisation des équipements de toute nature est pratiquement nul.

En conclusion, les blocages qui sont à l'origine de la faiblesse du taux de valorisation et de mise en œuvre des dispositions de l'ancien plan de développement sont identiques à ceux que l'on retrouve dans la majorité des localités rurales. Il s'agit notamment des raisons suivantes :

- Un cadre administratif et financier inexistant pour la mise en œuvre du plan de développement ;
- La faiblesse du budget de la commune ;
- Et la structure foncière dominée par les terrains privés.

## **VI-FONCIER**

La structure foncière du centre d'Ain Hamra démontre une multiplicité de statuts avec une dominance claire du statut privé, sans qu'il y ait, jusqu'à présent, des mesures efficaces permettant de faciliter sa mobilisation.

**Tableau n°15 : Structure foncière**

Statut	Superficie en m <sup>2</sup>	
	En chiffre	En pourcentage
Terrains Melk	1613462	89,35
Domaine Privé de l'Etat	1035	0,06
Terrain communal	3856	0,21
Domaine public de l'Etat	86024	4,76
Terrains hydrauliques	80721	4,47
Terrains Habous (Cimetières)	20603	1,14
<b>Total</b>	<b>1805701</b>	<b>100,00</b>

Source : Analysé par le BET et Exploitation de la mappe cadastrale

Le constat sur le terrain a révélé la nécessité de prendre en compte la divergence des régimes fonciers qui est due à la multiplicité des statuts :

- **Le domaine privé de l'Etat ;**
- **Le domaine public de l'Etat ;**
- **Les terrains Habous ;**
- **Le statut Melk ;**
- **Les terrains communaux**
- **Le terrain du domaine hydraulique**

- ❖ **Les terrains privés :**

Occupant plus de 89,35% des terrains privés de la structure foncière de l'aire d'étude d'Ain Hamra soit 161,34 ha. Seuls les terrains limitrophes de la source naturelle d'Ain Hamra qui présentent une densité élevée, le reste est exploité en en habitat rural dispersé et en agriculture ou de terrains incultes. Le taux d'immatriculation reste est très faible.

❖ **Les terrains domaniaux privés:**

D'après le plan d'occupation du sol du centre d'Ain Hamra, les équipements socio-publics sont limités au niveau deux parcelles relevant du domaine privé de l'Etat.

Il s'agit de :

- Groupement scolaire d'Ain Hamra ;
- Dispensaire ;

❖ **Les terrains communaux :**

Le patrimoine communal se compose d'environ 3,8 ha affecté comme suit :

- Terrain nu pour parking : 3000m<sup>2</sup>
- Café : 216 m<sup>2</sup>
- 8 maisons communales : 640 m<sup>2</sup>

❖ **Le domaine public de l'Etat :**

Ce domaine, dont les limites sont fixées par des lois spécifiques, est affecté au public qui l'utilise directement et sans service intermédiaire, et ce, soit formellement soit par le fait ;

La totalité des terres agricoles dans l'arrière pays du centre d'Ain Hamra est de statut Melk, la superficie totale des exploitations ayant une superficie inférieure à 1ha est de 28 ha, soit 37% de la superficie totale.

Devant la faiblesse de moyens financiers de la commune, la réalisation de l'ensemble de projets projetés dans le cadre du futur Plan d'aménagement nécessite l'instauration d'une politique de partenariat avec les différents acteurs locaux. Ce partenariat peut être élargi avec d'autres organismes étatiques et non étatiques. A ce niveau, la planification et la coordination entre les acteurs concernés sont le garant de la bonne gouvernance.

## **VII- MORPHOLOGIE DE L'AIRE D'ETUDE**

Le tissu urbain du centre d'Ain Al Hamra est constitué principalement d'un noyau d'habitat de type économique et maison marocaine moderne à R+1 et R+2 qui ne cesse de se développer autour de la source. Ce tissu est marqué par:

- Son caractère semi continu semi compact dans la mesure où il s'agit de petits îlots de quelques habitations (3 à 4 constructions par îlot en moyenne) ;
- Son caractère irrégulier étant donné la nature spontanée de sa création donnant lieu à une trame viaire organique et irrégulière ;
- Le développement d'un habitat dispersé tout autour du centre et sur toute la zone agricole séparant les centres de Ain Al Hamra et Ajdir.

Parmi les difficultés relatives à ce mode d'organisation spatiale, on peut citer :

- Les surcoûts d'urbanisation notamment ceux afférents à la restructuration des tissus mal organisés, à l'équipement de base des zones d'habitat dispersé (eau potable, électricité, voirie, égouts, etc.) ;
- Le développement de l'habitat anarchique au détriment des zones productives et naturelles ;
- Les problèmes afférents au non respect de différentes servitudes de protection (zones inondables, glissement de terrains, etc.).

**COMPOSITION URBAINE DE AIN AL HAMRA**  
Un habitat dispersé – un tissu urbain éclaté



## **PREMIERE PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET PROJECTIONS SPATIALES**

### **CHAPITRE I : PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

#### **I-LES PRINCIPES DE BASE**

Les projections que nous allons formuler comportent donc nécessairement une marge d'incertitude et excluent de facto les mutations radicales qui, si elles se produisent, risquent de bouleverser les données de base et les tendances qui en découlent. Compte tenu aussi de la nature de la présente étude et de l'interpénétration des différentes composantes de l'aire d'étude, les projections dont il est question porteront aussi bien sur les données démographiques que sur certaines caractéristiques socio-économiques et concerneront tant la globalité du système que ses composantes sectorielles.

Partant donc du rythme de la croissance démographique qui maintient le taux de la dernière décennie, les calculs menés à cet égard prennent en considération les principales composantes démographiques et les conditions socio-économiques de la population de l'aire d'étude. Pour ce faire, la méthode tendancielle à taux constants a été utilisée.

#### **II- ELEMENTS DE PROJECTION DEMOGRAPHIQUES**

Avant d'entamer les projections démographiques du centre d'Ain Hamra, il convient de rappeler les objectifs de l'étude et le contexte démographique local et général du Centre.

##### ***A- LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE COMMUNAL***

Selon les deux derniers RGPH, la population communale d'Ajdir est passée de 14755 habitants et 2470 ménages en 1994 à 12627 habitants et 2314 ménages en 2004, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) négatif de -1,5%. Ce taux alarmant sur le dépeuplement du territoire communal d'Ajdir peut être expliqué par l'importance de l'exode rural notamment vers les milieux urbains de la zone et vers les pays d'Europe et ce dans l'objectif d'améliorer les conditions et le niveau de vie.

##### ***B- LE CONTEXTE URBANISTIQUE LOCAL***

Les orientations du futur Plan d'aménagement vise à mieux préparer le centre d'Ain Hamra en planifiant et programmant des espaces nécessaires à l'urbanisation de façon appropriée et non subie, afin de mieux maîtriser la croissance urbaine, de lutter contre l'habitat insalubre et partant, de contribuer plus efficacement contre la pauvreté.

C'est précisément dans ce cadre que se situe les projections démographiques du centre d'Ain Hamra, afin de lui renforcer le rôle d'un pôle de développement touristique en milieu rural, en vue de l'habiliter à jouer son rôle dans le développement de son arrière pays local et de préserver les acquis urbains au niveau des villes les plus proches à savoir Aknoul, Taza, , etc.

#### **III- TENDANCES FUTURES DE LA POPULATION A L'HORIZON DU PA**

Ces projections sont établies selon 2 scénarios :

##### **III/1- SCENARIO TENDANCIEL :**

La méthode tendancielle tient compte de l'évolution passée pour décrire la tendance future de la population. Elle suppose que le rythme de d'évolution par le passé de la population soit maintenu (-0,5%) dans la mesure où le taux d'accroissement continuerait à baisser à raison

de 0,1 points tous les quinquennats (5 ans) de projection. Ce scénario qu'on peut qualifier de pessimiste veut dire que, rien ne pourrait changer dans le futur au niveau de l'aire d'étude sur le plan économique et social ce qui mènerait inéluctablement à un dépeuplement continu et soutenu de la population.

**Tableau n°16 : Evolutions et perspectives démographiques selon le scénario tendanciel**

Année	1994	2004	2015	2020
Population	1419	1351	1250	1200
TAMA	-0,5	-0,7		-0,8%

Les calculs se réfèrent aux tendances antérieures constantes au niveau du centre entre 1994-2004 ; c'est-à-dire que le centre d'Aïn Hamra ne fait l'objet d'aucune intervention de promotion de la part des autorités, des pouvoirs publics et investisseurs.

### III- SCENARIO VOLONTARISTE :

Dans ce cas, les projections sont basées sur une évolution volontariste, qui consiste à mieux habiller le centre d'Aïn Hamra et retenir plus de flux migratoires.

Dans ce cas, la démarche méthodologique consiste à renforcer le taux annuel d'accroissement démographique pour tenir compte de la progression que connaîtra le centre d'Aïn Hamra au fur et à mesure de la mise en œuvre de son promotion en tant que centre de pôle de développement touristique dans l'armature provinciale et régionale. Dans ce sens, un flux migratoire important est susceptible d'être attiré par le centre d'Aïn Hamra. De ceci, on estime que l'évolution de la population connaîtra une amélioration durant les années qui suivent soit un taux de croissance de 2 %

**Tableau n°17 : Evolutions et perspectives démographiques selon le scénario volontariste**

Année	2008	2010	2015	2020
Population	1422	1479	1632	1802
TAMA	2%	2%		2%

## IV- PERSPECTIVES ECONOMIQUES : SOURCE « AÏN HAMRA » VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION

### IV-1/ ATOUTS ET POTENTIALITES :

La source « Aïn Hamra » constitue une ressource naturelle indéniable et un potentiel de développement du centre, voire de l'ensemble de la commune d'Ajdir et de la province de Taza. En effet, les eaux minérales disponibles sont à même de créer un point d'attrait inédit, susceptible de développer le secteur touristique local, à l'instar des stations thermales de la ville de Fès et de ses environs. Or, jusqu'à lors, ce potentiel reste mal exploitée et ne fait bénéficier ni le centre d'Aïn Hamra, ni la commune d'Ajdir de cette puissance économique importante.

Ceci dit, le centre d'Aïn Hamra bénéficie de plusieurs atouts naturels, historiques et culturels qu'il est temps d'exploiter judicieusement. Il s'agit notamment de :

### IV-2 / LA POSITION STRATEGIQUE DU CENTRE :

Le centre est situé au centre-Nord du pays, sur la chaîne du Rif, à 76 km au Nord de Taza. Son accessibilité est possible grâce à la route régionale 510, reliant Taza et Taounate, via Aknoul et Thar Essouk. Il bénéficie d'un site montagneux relativement élevé (1330 m), d'un climat méditerranéen et d'un réseau hydrographique constitué de petits fleuves permanents (Oued Tazmatch) ainsi que de 12 sources en plus de la source d'Aïn Hamra.

Le couvert végétal local est varié. Il est constitué de Thuya, de Chêne et de plantes médicinales, en plus d'arbres fruitiers telles que l'olivier, l'amandier et le figuier.

#### IV-3 / LA RICHESSE MINERALE DES EAUX DE LA SOURCE :

Le nom « Aïn Hamra » ou « Source Rouge » découle en fait des sédiments rouges figurant sur les eaux de la source en raison de sa forte teneur en fer. Ceci étant, il n'existe que peu d'études concernant l'analyse des composants de cette eau.

Selon les services provinciaux de l'hydraulique, le taux de salinité des eaux de la source est de 2,17 g/l ; le débit de 1,14 l/s est tributaire des conditions climatiques et selon les saisons.

Par ailleurs, cette eau est d'une valeur médicinale importante vu sa teneur en Calcium, Magnésium, Sodium Fer, sa composition chimique est de :

- K+ 6,1 mg/l
- HCO<sub>3</sub> 1464 mg/l
- Na+ 180 mg/l
- Ca ++ 360 mg/l
- Cl- 31,9 mg/l
- NO<sub>3</sub> 1490 mg/l

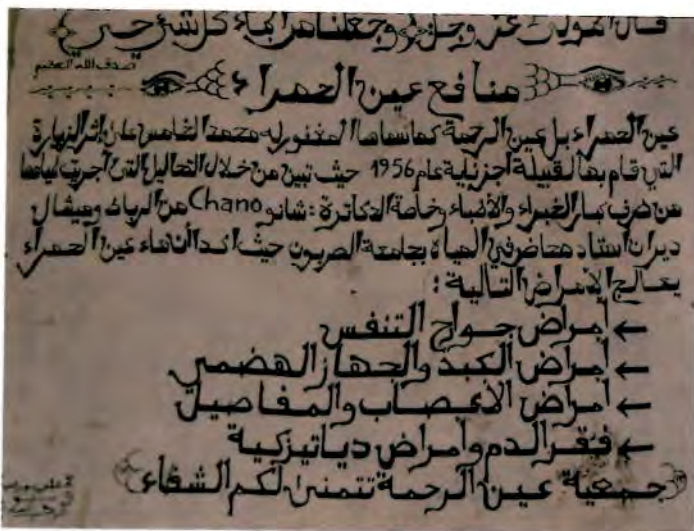
- Débit : 0,2 l/s (possibilité d'amélioration du débit à 1,4 l/s)
- Température : 24 °C (température de l'air lors de la mesure 20 °C)
- L'eau dépose à sa sortie une substance ferrugineuse, elle contient des gaz dissous et un bon goût
- Les résultats de l'analyse chimique, l'eau est essentiellement bicarbonatée calcique, légèrement acide.
- La minéralisation totale est de 1,8 G/L (résidu sec à 100 °C) avec une conductivité de 2930 umho/cm à 25 °C
- Les propriétés chimiques de cette eau montrent un long parcours dans les roches carbonatées fissurées.
- Fréquentation : Le caractère saisonnier de la fréquentation est très marqué, la saison principale est la saison estivale
- Nombre de visiteurs : 3000 par an
- Chambres équipés à louer : 300
- Cafés et snack : 5
- Source thermale dont les caractéristiques sont semblables à celle de VICHY en FRANCE

Elle est réputée par sa capacité de guérison de certaines maladies.

#### IV-4 / LA VOCATION HISTORIQUE DU SITE :

La visite du Feu Roi Mohamed V avait permis de faire connaître le centre et sa promotion en tant que station thermale. Ceci avait créé des flux touristiques importants à l'époque, venant de Nador, Melilla, Taza et du centre du pays.

Or, devant l'absence d'une infrastructure touristique locale suffisante, les gens procédaient à location chez les habitants ou dans des tentes.



- Cette activité touristique avait généré la création de quelques équipements, tels que :
1. Hôtel Ain Hamra en 1958 réalisé par le conseil communal d'Ajdir ;
  2. Revêtement d'un tronçon de la route menant à Ain Hamra en 1960 ;
  3. Construction d'un dispensaire en 1963 ;
  4. Equipement du centre avec un générateur électrique en 1974, puis sa reliure au réseau public d'électricité en 1989.

#### IV-5 / UN APPUI SOCIAL IMPORTANT :

De par l'importance de la source, des associations ont été créées pour le désenclavement du site et sa dotation en équipements divers tels que des ponts et l'adduction en eau potable. Il s'agit de « l'Association sociale, culturelle et touristique d'Ain Hamra » et « l'Association Gueznaya ».

Toutefois, en dépit de toutes les actions menées en vue de la mise en valeur des potentialités du centre et la promotion de ses ressources culturelles et territoriales et la commercialisation de ses eaux minérales, les efforts restent incapables de rehausser la région au rang d'une destinée touristique à l'image de celle de Sidi Harazem, Moulay Yacoub et Ain Allah.



#### **IV-6 / UN POTENTIEL HUMAIN ELEVE :**

En raison de sa vocation de cure, la zone reçoit en été une population importante venant de diverses zones du pays ainsi que les marocains résidents à l'étranger. Ces afflux participent à l'animation de l'activité commerciale et de services divers (location, transport...).

Pourtant, ces afflux restent limités aux zones du Nord et du Nord-Est du pays en raison, d'une part, de l'insuffisance des infrastructures de base et d'une offre adéquate en termes d'équipements touristiques, et, d'autre part, à cause de l'absence de la valorisation du produit touristique local.

#### **V- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT :**

Les eaux thermales sont un don de la nature. Depuis toujours, elles ont été recherchées par l'homme et ont fait source de soins de plusieurs maladies internes et externes.

Cependant, la médecine thermique ne doit pas restée cantonnées aux applications traditionnelles et aux croyances naïves des populations. Elle doit être optimisée par des techniques et recherches modernes améliorées. C'est le cas notamment de la source « Aïn Hamra » qui, moyennant une mise en valeur adéquate, peut devenir un vecteur de développement très important pour le tourisme local, le développement régional et la promotion de la médecine douce au Maroc.

Dans ce cadre, nous présentons à titre indicatif certains grands axes pour une stratégie de développement de la source. Il s'agit d'actions générales, intéressant l'ensemble des sources thermales du pays puis d'actions spécifiques intéressant la source objet de l'étude :

##### **VI-1/ ACTIONS GENERALES :**

- Mise en place d'une stratégie nationale pour le développement du secteur thermal et de médecine douce à l'échelle nationale ;
- Développement des ressources humaines et mise en place d'établissement de formation adaptée à ce secteur, du moment que le pays souffre actuellement d'un manque de spécialistes dans ce domaine ;
- Organisation et intensification des recherches en matière de thermalisme (qualité et composantes des eaux thermales nationales) ;
- Normalisation et certification des sources thermales nationales.

##### **VI-2 / ACTIONS SPECIFIQUES AU CENTRE « AÏN HAMRA » :**

- Analyser les eaux de la source pour en déceler les composantes minérales et vulgariser leurs bienfaits sur la santé afin de faciliter leur commercialisation ;
- Mise en place de l'infrastructure routière nécessaire au désenclavement du site et renforcement du réseau existant pour faciliter l'accessibilité et encourager les visites ;
- Mise en place des infrastructures touristiques principales (hôtels, gîtes, restaurants, animations,...) et des équipements de base essentiels (assainissements,...) pour augmenter le nombre des nuitées ;
- Organisation de festivités occasionnelles et périodiques pour faire connaître le centre (moussems, semaines culturelles, compétitions diverses...)

- Encouragement des investissements privés, surtout que le centre dispose d'une part importante de résidents marocains à l'étranger. Ces investissements peuvent porter sur la dotation du centre en équipements et services d'animation (commerce, hôtellerie, restauration,...) comme elle peut porter sur la création d'unités de mise en bouteille des eaux de la source ;
- Faire participer la population, et surtout la faire bénéficier, du développement touristique local. Dans ce cadre, il y a lieu de créer des centres de formation et de qualification professionnelle dans le domaine du tourisme et de la thalassothérapie, de l'hôtellerie et autres... afin de présenter une main d'œuvre qualifiée locale pour les projets adjacents;
- Le développement d'activités concomitantes telles que l'artisanat, le tourisme de montagne et l'écotourisme pour diversifier les produits ;
- Relier le centre au circuit touristique régional de Taza, à l'instar de Bab Boudir,...

Ces axes stratégiques seront pris en considération dans le plan d'aménagement objet de la présente étude. Toutefois, leur mise en œuvre est tributaire de plusieurs facteurs endogènes et exogènes au centre, notamment :

- la forte volonté des acteurs locaux et régionaux à développer le tourisme en particulier et l'économie en général au centre Aïn Hamra ;
- la mise à la disposition de ressources humaines, technique et financières ;
- la création de partenariat public/privé et la synergie des efforts techniques et financières entre collectivités ;
- l'implication du privé dans la promotion et le développement de l'économie locale ;
- l'implication de la société civile pour garantir l'adhésion et la durabilité des produits ;
- la promotion et la commercialisation du produit touristique par le biais des masses médias.

## CHAPITRE II : PROJECTIONS SPATIALES ET PROJET URBAIN

Dans cette partie de l'étude, nous allons exposer les actions majeures d'aménagements qui ont été retenues conjointement entre le bureau d'étude et l'Administration, en particulier l'Agence Urbaine de Taza et la commune rurale d'Ajdir ; pour l'élaboration du plan d'aménagement à l'échelle 1/2000<sup>ème</sup>. Par ailleurs, cette version du projet urbain est aussi le résultat des études multicritères telles ; la démographique, les données socio-économiques ; la morphologie du site, et les différentes composantes urbaines existantes à l'intérieur de ce centre.

### I- CONTRAINTES DU SITE ET ELEMENTS DE PROJECTIONS

#### I-1 / ACCESSIBILITE ET CIRCULATION A L'INTERIEUR DU CENTRE

Le centre d'Ain Hamra est desservi par la route régionale n° 510 qui le relie aux grands centres urbains qui sont Aknoul et Ajdir. Parmi les caractéristiques de ce centre, il est doté d'une seule pénétrante qui traverse l'ensemble du centre. Cette voie structurante a pour inconvénient de terminer en impasse. Ce qui entraîne des problèmes de fluidité de circulation ; particulièrement dans les périodes de grande influence.

D'une manière générale ; la trame viaire actuelle pose énormément de problèmes aussi bien pour la desserte à l'espace réservé à la « source » avec tout les problèmes de stationnement que ça entraîne et constitue un vrai point noir à l'intérieur de ce centre. Ce blocage de la circulation est dû à la non existence de voie de contournement ; tout en sachant que l'ancien plan de développement avait prévu une grande aire de stationnement et une voie qui contour le centre.

En ce qui concerne la trame intérieure, le réseau de voirie est dans un état rudimentaire et ne permet pas une bonne desserte des différentes entités existantes à l'intérieur du centre.

#### I-2 / LES ZONES A RISQUES A L'INTERIEUR DE L'AIRE D'ETUDE

##### A-LE RELIEF

Le centre d'Ain Hamra se situe dans une zone montagneuse, l'actuelle agglomération se trouve entourée de montagnes, aussi bien dans ses flancs Nord ; qu'Est-Ouest. Les conditions de relief, ajouté à la configuration du réseau hydrographique, réduisent l'espace versant dans ses vallées intérieures, il faut aussi souligner que cette zone enregistre des taux de pluviométrie importante ; d'où la nécessité de protection de l'environnement contre le phénomène d'érosion et d'éboulement.

Par ailleurs ; le passage du Oued à l'intérieur du centre ainsi que l'existence des montagnes à sa proximité procure à ce site un vrai attrait et un lieu d'estivage pour les autres populations des agglomérations avoisinantes. Un aménagement, tout en prenant les précautions nécessaires - en zone touristique ou en zone d'animation et de loisirs de la vallée d'Oued pourrait être un atout majeur pour la valorisation de ce site.

##### B-LE RESEAU HYDRIQUE

Parmi les zones à risques importantes à l'intérieur du centre sont celles traversées par Oued Souk qui déverse vers Oued Brart, ce dernier traverse le centre parallèlement à l'axe principal du centre dans sa partie Ouest, ainsi que l'existence de plusieurs chaâbas qui déversent vers l'Oued et qui sont au nombre de trois situés à l'Est de l'agglomération.

Ces deux zones peuvent présenter des dangers potentiels dans les périodes de grandes crues et constituent des ruptures pour l'aménagement du centre en créant une discontinuité

entre les parties Est et Ouest du tissu urbain de ce centre, créant ainsi des problèmes d'ordre spatio-fonctionnels en termes de liaison du tissu existant ou projeté entre les deux rives du centre.

### C-LES LIGNES DE HAUTE TENSION

Les tracés des lignes de haute tension, qui traversent le centre du Nord au Sud ont été localisées et répertoriées afin de les prendre en considération au niveau du futur plan d'aménagement. En définitif ; les zones à risques à l'intérieur du centre sont :

Les terrains à forte pente qu'il s'agit de prendre les précautions nécessaires dans leurs aménagements futurs, les zones à proximité des « Oueds », des « chaâbas », et des lignes de haute tension qu'il faut interdire à toute construction future par leur affectation en zone non aedificandi.

### I-3/ TENDANCE D'URBANISATION A L'INTERIEUR DU CENTRE

Comme il a été souligné ultérieurement le point de convergence du centre reste la source Ain Hamra ; le développement du centre se fait à partir de ce principe immuable. C'est pour cela que nous observons actuellement :

- Le développement de l'axe principal menant de la route régionale n° 510 vers la source, cet axe à caractère commercial se développe par la construction d'unité avec des Rez de Chaussée commerciaux et l'étage réservé à l'hébergement des visiteurs.
- Dans la partie Sud du centre se développe un habitat dispersé sur tous les terrains de l'arrière pays agricole de ce centre.
- Dans la partie Nord-Ouest du centre il a été intégré le projet de restructuration établi par l'Agence Urbaine de Taza.

## II- PROBLEMATIQUE GENERALE DU CENTRE

A travers les investigations socio-économiques et les enquêtes menées sur terrain ; il en ressort que le centre Ain Hamra connaît un nombre important de problèmes qui freinent son développement aussi bien au niveau démographique, socio-économique qu'au niveau spatial ; nous citerons :

- Problématique à caractère spatiale :
  - ✓ Problème de fluidité de circulation à l'intérieur du centre avec l'existence d'une trame viaire déséquilibrée qui ne dessert pas l'ensemble des composantes de ce centre.
  - ✓ Une topographie relativement accidentée dans certaines parties situées à l'intérieur de l'aire d'étude.
  - ✓ Les Oueds et les Chaâbas constituent un handicap certain pour son aménagement.
  - ✓ L'existence d'habitat non réglementaire qu'il s'agit de régulariser et d'intégrer dans une vision d'aménagement globale du centre.
  - ✓ Un mode d'occupation de l'espace spécifique au niveau des zones périphériques axé essentiellement sur de l'habitat discontinu.
  - ✓ Un manque d'équipement flagrant en termes d'équipements d'enseignements, d'équipements administratifs et autres.

### III- OPTIONS D'AMENAGEMENT

Les options spatiales préconisées au niveau du projet urbain du centre Ain Hamra consiste à remédier aux déséquilibres et aux handicaps relevés, au niveau de ses composantes urbaines, particulièrement :

- ↳ Le parc logement existant
- ↳ De la trame viaire existante
- ↳ D'intégrer des zones d'équipements en conformité avec les besoins du centre

Cependant, au niveau des grandes options d'aménagements, nous considérons que la **vocation touristique** de ce centre est une donnée fondamentale à prendre en considération et restera un leitmotiv dans toute intervention d'aménagement c'est à juste titre, puisque cette vocation est la base de l'économie locale de cette agglomération.

Une deuxième option aussi importante, réside dans l'ouverture d'une grande zone à l'urbanisation située dans la partie Sud de l'agglomération et de l'intégrer dans le nouveau périmètre d'aménagement afin de désenclaver le noyau central et d'offrir plus d'opportunité de développement dans le cadre de l'extension futur de ce centre.

### IV- PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la présentation du plan d'aménagement où le centre connaîtra un dynamisme plus important avec la programmation d'une nouvelle zone d'activité et d'une plus grande capacité d'accueil au niveau de son parc logement. Cela suppose de passer d'un type d'habitat à caractère rural ; semi urbain à un habitat de type urbain , le plan d'aménagement a pour objectif une nouvelle structuration de l'espace par :

- ↳ De l'ouverture du centre à l'urbanisation dans sa périphérie particulièrement celle qui connaît actuellement une prolifération de l'habitat non maîtrisé.
- ↳ De la mise en évidence de la vocation touristique du centre et l'affectation des terrains apte à recevoir cette fonction en adéquation avec les potentialités offertes par son site
- ↳ Et enfin, une meilleure affectation et répartition des terrains réservés aux équipements à l'intérieur de ce centre.

En dernier lieu, cette structuration de l'espace n'obéit pas à une projection démographique en terme de besoins en terrains à urbaniser, mais plutôt à **une mise en cohérence** du centre afin de remédier à un ensemble de dysfonctions d'ordre spatial et fonctionnel des différentes entités urbaines à l'intérieur de ce centre.

### V- LES PROJECTIONS

#### V-1/ DEFINITION DE L'AIRE DE L'ETUDE

La superficie ouverte à l'urbanisation est de 178 Ha ; a pour objectif d'englober le noyau central et permettre son extension future à l'échéance 2018 ; l'extension du centre se fera particulièrement dans la partie Sud.

#### V-2/ TRAME VIAIRE

Tableau 18 : Réseau voirie et espaces publics

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Voiries	79.390,00	173.354,00
Place publique	1.198,00	16.993,00
Parkings	1.050,00	7.975,00
Réservoir d'eau	113,00	-
<b>Total</b>	<b>81.751,00</b>	<b>198.322,00</b>

D'une manière générale, il a été respecté les objectifs suivants :

- Création et la structuration de la trame viaire du centre en la complétant et la hiérarchisant pour assurer les fonctions élémentaires de la structuration de l'espace, de la liaison entre les différentes composantes du centre ;
- Assurer plus de fluidités à l'intérieur de l'aire d'étude ;
- L'idée de la valorisation et le renforcement de la pénétrante à l'intérieur du centre et création dans son prolongement par une voie de contournement a été bien claire dans notre projet, afin de palier aux problèmes de circulation que connaît le centre ;
- La vocation économique et commerciale de l'axe principal a été visible par des affectations en habitat commercial au niveau de sa rive Ouest, afin d'assurer la continuité et l'unité architecturale et urbanistique à l'intérieur du centre ;
- La création de grandes percées menant vers l'intérieur du centre aboutissant aux nouveaux pôles projetés réservés aux équipements publics.

### V-3 / EQUIPEMENTS PUBLICS

**Tableau n°19 : Equipements existants et projetés**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
* Equipements scolaires	1.837,00	13.122,00
* Equipements sportifs	-	3.887,00
* Equipements Administratifs	-	7.121,00
* Equipements de santé	146,00	-
* Equipements Socio-culturels et de cultes	21.634,00	23.828,00
<b>Total</b>	<b>23.617,00</b>	<b>47.958,00</b>

Malgré la rareté des terrains réservés aux équipements publics ; le projet urbain a créé trois grands pôles réservés à ces équipements tout en veillant à leurs accessibilité, ces derniers constitueront des pôles importants à l'intérieur de ce centre.

### V-4 / ORGANISATION DE L'HABITAT

La concentration actuelle de l'habitat a pour du principe qu'au niveau spatial la densité de l'habitat diminue à fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre d'Ain Hamra ce principe a été respecté au niveau des nouvelles zones projetées, nous avons donc :

**Tableau n° 20: Les différentes Zones d'Habitat**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Zone d'habitat continu à trois niveaux R+2	66.988,00	11.474,00
Zone d'habitat social	58.882,00	-
Zone d'habitat dense agricole	261.529,00	6.909,00
Zone d'habitat vivrière	308.245,00	-
<b>Total</b>	<b>695.644,00</b>	<b>18.383,00</b>

#### A/ Zone d'habitat continu à trois niveaux (R+2)

Un habitat continu à trois niveaux (R+2), qui s'articule autour de l'axe principal du centre aboutit, par ailleurs ; cet habitat constitue le noyau actuel du centre.

#### B/ Zone d'habitat social

L'habitat social sera situé en plein centre de cette agglomération.

### C/ Zone d'habitat dense agricole

L'habitat dense agricole, est situé dans la partie Nord-Ouest et Est du centre, afin de respecter le mode d'occupation du sol actuel.

### D/ Zone d'Habitat Vivrière

Situé dans la partie Sud du projet urbain et constitue un élément de transition entre le centre et son arrière pays.

### E/ Zone d'habitat à restructurer

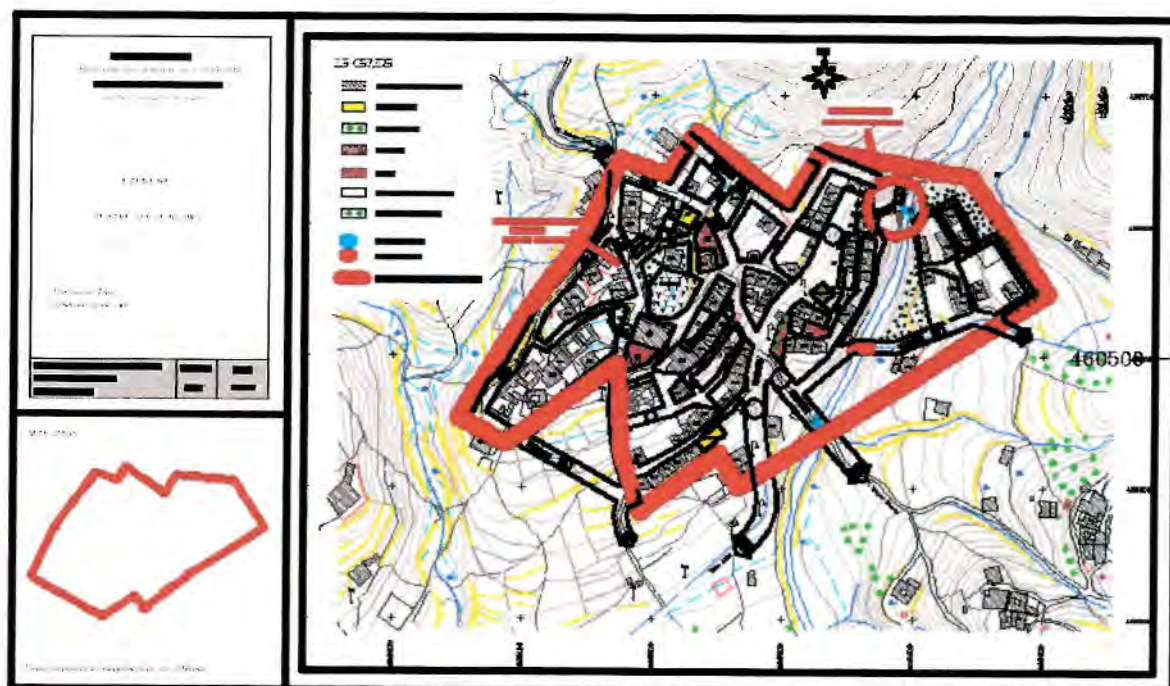
Le développement d'un quartier à forte densité limitrophe à l'espace réservé à la « source » sur une superficie de 7 Ha, dont 46.233,00 m<sup>2</sup> constitué par, des terrains nus, de l'habitat économique (Rez-de-chaussée, Rez-de-chaussée à un, deux et trois étages) et par des équipements existants ou projetés ; Le reste d'une superficie de 23.767,00 m<sup>2</sup> est affecté en voirie ; ce quartier a fait l'objet d'un projet de restructuration par les services de l'Agence Urbaine de Taza. Ce dernier se compose de la manière suivante :

**Tableau n°21: Zone d'habitat à restructurer**

Désignation	Nombre de lots
Rez-de-chaussée	40
Rez-de-chaussée + un étage	54
Rez-de-chaussée + deux étages	10
Rez-de-chaussée + trois étages	1

**Tableau n°22: Les équipements existants et projetés**

Equipements	
Existant	Projeté
Dispensaire	Equipement administratif
Cimetière	Foyer féminin
Mosquée	



Source : plan de restructuration établi par l'Agence Urbaine de Taza

Le projet se caractérise par une trame viaire très mal organisée, l'opération de restructuration a consisté à la mise en évidence de la voirie existante par la création des alignements nécessaires ; tout en essayant de ne pas empiéter sur les constructions existantes, le plan d'aménagement à son tour, a intégré ce projet à l'ensemble des autres entités existantes à l'intérieur de ce centre.

La nécessité d'achèvement de la restructuration est vitale, pour la mise à niveau de ce quartier, et cela par sa viabilisation afin de le doter de l'ensemble des équipements nécessaires à la vie de sa population.

#### V-5/ ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

**Tableau n°23: Zone d'activité économique & touristique**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Zone d'activité de 3 <sup>ème</sup> catégorie	-	57.231,00
Zone touristique	52.126,00	17.842,00
<b>Total</b>	<b>52.126,00</b>	<b>75.073,00</b>

#### A/ ZONE D'ACTIVITE DE 3<sup>ème</sup> CATEGORIE

Une zone activité artisanale a été programmée ; afin de remédier au manque existant qui a été relevé aussi bien au niveau du centre qu'au niveau des autres agglomérations avoisinantes, cette activité, est située à proximité de la route régionale n°510, et localisée de telle sorte qu'elle soit le plus éloigné que possible de la zone touristique.

#### B/ ZONE TOURISTIQUE

La pérennité du centre Ain Hamra est assujettie à la réalisation de la zone touristique, cette dernière se localise à proximité de la source, et longe Oued Brart. Elle aura pour avantage une requalification de l'espace en termes d'image urbaine et permettra un nouveau dynamisme au niveau de la base économique de ce centre.

Au niveau du projet urbain, nous définissons la zone touristique comme étant toute activité liée au tourisme pouvant englober soit des zones d'activité artisanale liée au tourisme ; soit des zones d'animations et de loisir ; soit des zones réservées à l'hôtellerie ; soit une station thermale liée directement à la source Ain Hamra.

#### V-6/ CENTRES COMMERCIAUX

Les centres commerciaux ont été conçus de telle sorte qu'il soit un équipement de proximité afin de desservir l'habitat situé sur la R.R n° 510 et la zone touristique.

**Tableau n°24: Centre commercial**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Centres commerciaux	-	1.281,00
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1.281,00</b>

#### V-7/ ZONE DE BOISEMENT

Située dans la partie Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest ; la zone de boisement sera un espace tampon entre la limite du périmètre d'aménagement et l'arrière pays de ce centre.



Tableau n°25: Zone d'espace vert et de boisement

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Zone espace vert	2.391,00	22.262,00
Zone de boisement	289.108,00	-
<b>Total</b>	<b>291.499,00</b>	<b>22.262,00</b>

**V-8 / ZONE NON AEDIFICANDI**

L'existence des « Oueds » et des « Chaâbas » qui traversent le centre, ainsi que les terrains à très forte pente nous pousse à définir ces zones comme étant strictement interdite à la construction afin d'éviter tout problème d'éboulement, l'outil préconisé est la création de plusieurs zones non aedificandi au niveau de leurs tracés.

Tableau n° 26 : zone non aedificandi

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Zone non aedificandi	277.975,00	-
<b>Total</b>	<b>277.975,00</b>	<b>-</b>

**V-9 / ESPACES VERTS ET PLACES**

Actuellement ; le centre a un caractère purement rural, de ce fait, il n'y a pas une planification au préalable, qui prend en considération les aménagements des places et des espaces verts. De ce fait, et conformément aux normes qui doivent être exigées pour l'établissement d'un projet à caractère urbain, il a été pris en considération les aménagements des places et espaces verts tel qu'il ressort du tableau suivant :

Tableau n°27 : Espaces verts et places

Désignation	P.O.S	Surfaces Projetées en (m <sup>2</sup> )
<b>ESPACES VERTS</b>		
EV1	Terrain nu	1305,70
EV2	-	536,26
EV3	-	111,83
EV4	-	437,20
EV5	-	2546,57
EV6	-	2276,76
EV7	-	98,46
EV8	-	2659,39
EV9	-	3337,09
EV10	-	4724,31
EV11	-	8207,33
EV12	-	1758,41
EV13	-	2488,14
<b>PLACES</b>		
PL1	Terrain nu	376,64
PL2	Projetée par l'ancien plan de développement	467,41
PL3	-	353,37
PL4	Terrain nu	6418,80
PL5	-	3305,12
PL6	-	1512,29
PL7	-	6656,79

**TABLEAU N°28 : SYNTHESE DES SUPERFICIES A URBANISER  
DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE D'AIN HAMRA**

Le tableau suivant donne les précisions sur les superficies urbanisées du plan d'aménagement du centre d'Ain Hamra.

**1° HABITAT**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Zone d'habitat continu à trois niveaux R+2	66.988,00	11.474,00
Zone d'habitat social	58.882,00	-
Zone d'habitat dense agricole	261.529,00	6.909,00
Zone d'habitat vivrière	308.245,00	-
<b>Total</b>	<b>695.644,00</b>	<b>18.383,00</b>

**2° ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Zone d'activité de 3 <sup>ème</sup> catégorie	-	57.231,00
Zone touristique	52.126,00	17.842,00
<b>Total</b>	<b>52.126,00</b>	<b>75.073,00</b>

**3° EQUIPEMENTS**

Désignation		Superficie (m <sup>2</sup> )	
		Existant	A créer
<b>EQUIPEMENTS SCOLAIRES</b>			
Ecole primaire Ain Hamra	EP 1	1.837,00	-
Ecole primaire	EP 2	-	3.652,00
Collège	EC 1	-	9.470,00
<b>Total 1</b>		<b>1.837,00</b>	<b>13.122,00</b>
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>			
Terrain de sport	SP 1	-	3.887,00
<b>Total 2</b>		<b>-</b>	<b>3.887,00</b>
<b>EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS</b>			
Annexe Caïdat	A 1	-	340,00
Ittissalat Al Maghrib	A 2	-	337,00
Poste	A 3	-	325,00
Tribunal	A 4	-	369,00
O.N.E.P.	A 5	-	371,00
O.N.E.	A 6	-	205,00
Bureau des travaux agricoles	A 7	-	173,00
Gendarmerie Royale	G.R	-	5.001,00
<b>Total 3</b>		<b>-</b>	<b>7.121,00</b>
<b>EQUIPEMENTS DE SANTE</b>			
Dispensaire de santé	S 1	146,00	-
<b>Total 4</b>		<b>146,00</b>	<b>-</b>
<b>EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET DE CULTES</b>			
Maison des Jeunes	SC1	-	466,00
Foyer Féminin	SC2	-	501,00
Dar Talib	SC3	-	502,00
Bibliothèque	SC4	-	392,00
<b>Total 5</b>		<b>-</b>	<b>1.861,00</b>

Désignation		Superficie (m <sup>2</sup> )	
		Existant	A créer
Mosquée 1	M1	482,00	-
Mosquée 2	M2	-	625,00
Mosquée 3	M3	-	295,00
Mosquée 4	M4	224,00	-
Cimetière	C.M 1	1.130,00	-
Cimetière Sidi Said	C.M 2	11.709,00	-
Cimetière	C.M 3	7.993,00	-
Cimetière	C.M 4	-	7.726,00
Cimetière	C.M 5	-	12.040,00
<b>Total 6</b>		<b>21.583,00</b>	<b>20.686,00</b>
Station de pompage	ST.P	96,00	-
Centre commercial	C.C 1	-	270,00
Centre commercial	C.C 2	-	375,00
Centre commercial	C.C 3	-	313,00
Centre commercial	C.C 4	-	323,00
<b>Total 7</b>		<b>96,00</b>	<b>1.281,00</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>		<b>23.617,00</b>	<b>47.958,00</b>

**4° RESEAU VOIRIE ET ESPACES PUBLIQUES**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Voiries	79.390,00	173.354,00
Réservoir d'eau	113,00	-
Place publique	1.198,00	16.993,00
Parkings	1.050,00	7.975,00
Zone non aedificandi	277.975,00	-
<b>Total</b>	<b>359.726,00</b>	<b>198.322,00</b>

**5° ESPACE VERT ET BOISEMENT**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
	Existant	A créer
Zone espace vert	2.391,00	22.262,00
Zone de boisement	289.108,00	-
<b>Total</b>	<b>291.499,00</b>	<b>22.262,00</b>

**6° TABLEAU DE SYNTHESE**

Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )		
	Existant	A créer	Total
<b>TOTAL HABITATS</b>	<b>695.644,00</b>	<b>18.383,00</b>	<b>714.027,00</b>
<b>TOTAL ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	<b>52.126,00</b>	<b>75.073,00</b>	<b>127.199,00</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>23.617,23</b>	<b>47.958,00</b>	<b>71.575,00</b>
<b>TOTAL RESEAU VOIRIES ET ESPACES PUBLIQUES</b>	<b>359.726,00</b>	<b>198.322,00</b>	<b>558.048,00</b>
<b>TOTAL ESPACES VERT &amp; BOISEMENT</b>	<b>291.499,00</b>	<b>22.262,00</b>	<b>313.761,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1.786.610,00</b>

## CHAPITRE II : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT

L'introduction d'un chapitre sur la mise en œuvre des documents d'urbanisme au niveau de la note de présentation est une nouveauté en matière d'élaboration des documents de planification urbaine au niveau de certaines Agences Urbaines dont notamment celle de Taza. Elle a pour objectif de :

- Evaluer le coût de l'urbanisation ;
- Orienter les décideurs locaux quant à la décision à prendre en matière de programmation et de réalisation ;
- Préparer la base à la mise en place de différents types de partenariat possibles.

### I- RECOMMANDATIONS :

Compte tenu des conclusions et des projections dont il vient d'être question et afin de permettre à ce document d'avoir quelques chances de réalisation, il nous semble nécessaire de formuler les recommandations que voici :

- ◆ La création d'une cellule mixte ayant pour mission de veiller à la mise en place des conditions favorables à l'attrait et à la domiciliation des investissements ;
- ◆ La réorganisation et le perfectionnement des organes chargés de la gestion de la vie locale ;
- ◆ La recherche des moyens susceptibles de promouvoir les ressources locales ;
- ◆ L'instauration de conventions de partenariat avec les communes avoisinantes ;
- ◆ L'encouragement des coopératives de métiers à travers la mobilisation des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat, de services et d'agriculture.
- ◆ L'encouragement de l'action de la société civile locale et des O.N.G
- ◆ La réalisation d'études de préféabilité des projets porteurs, afin d'encourager les investissements et les créations d'emplois

### II-LES ACTEURS

#### II-1 / LES ACTEURS LOCAUX

Les principaux acteurs intervenant dans le domaine de l'urbanisation sont l'Etat, les collectivités locales (en l'occurrence la commune rurale d'Ajdir et la province) et le secteur privé.

#### A/ L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

Autorité de tutelle, la province est à la tête de l'hierarchie de l'ensemble de la structuration politico-administrative et socio-économique du territoire objet de l'étude.

La nature de cette position lui confie le rôle de guide et de coordinateur des actions des entités engagées dans la stratégie de développement du centre.

Le PA du centre d'Ain Hamra peut constituer une source de projets concrets pour le programme de mise à niveau urbaine du centre mené par les services de la Province.

#### B/ LE CONSEIL REGIONAL DE LA REGION D'AL HOCEIMA-TAZA-TAOUNATE

Vu sa structure, les moyens qui sont à sa disposition et la mission dont il est chargé, le Conseil Régional est certainement parmi les principaux acteurs de développement. Sa participation au financement et à la réalisation des études et de projets est de grande importance. Il contribue ainsi à l'instauration d'un équilibre entre les différentes zones de la région et à redynamiser le développement durable dans la commune d'Ajdir

### **C/ LES STRUCTURES COMMUNALES**

La commune opère principalement dans son territoire communal, elle réalise les projets d'utilité publique, tels que les équipements socio-éducatifs afin de satisfaire les besoins de la collectivité en la matière. De plus, la commune assure la viabilité ainsi que la maintenance de la structure viaire de l'agglomération. En outre, la commune est en mesure d'initier des opérations de restructuration ou de recasement pour les populations nécessiteuses.

La commune rurale d'Ajdir est un élément essentiel de développement économique et social. Elle est appelée à assurer la mise en place des orientations et des recommandations du plan d'aménagement du centre d'Ain Hamra et à inciter et encourager les investissements créateurs d'emplois et de la richesse.

### **D/ LES SERVICES EXTERIEURS**

Afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre de la programmation du Plan d'Aménagement du centre d'Ain Hamra, ceci suppose l'implication effective des services extérieurs au niveau de l'aire de l'étude en matière d'acquisition des terrains et la réalisation des services qui leur incombent.

### **E/ LES STRUCTURES CORPORATISTES ET DE REPRESENTATIONS**

Les chambres de commerces, d'industrie, d'artisanat, de services et d'agriculture et les représentations à caractère professionnel jouent un rôle important dans la sensibilisation, la mobilisation et l'animation de leurs membres dans le sens souhaité pour la mise en œuvre des orientations du plan d'aménagement.

## **II-2/ LES ACTEURS EXTRA-LOCAUX**

Bien que la marge des acteurs locaux ne cesse de s'étendre à la faveur de la consolidation de la décentralisation, il n'en reste pas moins vrai que la réalisation de certains projets de nature spécifique est tributaire de la volonté et des moyens d'acteurs opérant tant au niveau régional qu'à l'échelle nationale.

## **II-3/ LE PRIVE**

Le secteur privé, quant à lui, intervient à plusieurs niveaux concernant sa participation à la mise en œuvre du plan d'aménagement. En effet, les investissements privés touchent tous les domaines rentables dans un territoire selon les spécificités de celui-ci : la promotion immobilière (contribution à la réalisation d'opérations de construction, de lotissements ou de groupes d'habitation), la réalisation des équipements et de la voirie, la création des projets de natures différentes (touristique, commerciale, industrielle, artisanale, etc.), ...

Dans le cas d'Ain Hamra, personne ne peut nier le rôle que jouent les marocains résidents à l'étranger (RME) dans le développement local à travers l'investissement et la création de la richesse et de l'emploi. Ceux-ci sont considérés comme un potentiel majeur à impliquer davantage dans le développement local via des actions coordonnées par les pouvoirs publics de sensibilisation, d'accompagnement et d'encadrement.

La recherche, par les pouvoirs publics, de conventions de partenariat avec le secteur privé est une voie sur laquelle il faut œuvrer avec plus d'acharnement.

## II-4/ D'AUTRES ORGANISMES

### A/AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PREFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME DU MAROC (APDN) :

L'A.P.D.N est un établissement public créé par la loi 6-95 en juin 1996 et placé "sous la tutelle" du Premier Ministre. C'est un outil gouvernemental mis en place pour assurer le développement et la mise à niveau du nord du Maroc et pour jouer le rôle de coordonnateur interministériel et d'animateur inter institutionnel en faveur de son périmètre d'intervention.

De par la nature des missions qui lui sont attribuées, à savoir :

- Etudier et proposer aux autorités compétentes des programmes économiques et sociaux intégrés basés sur une stratégie globale tendant à la promotion économique et sociale des préfectures et provinces concernées ;
- Etudier et proposer aux personnes morales, de droit public, nationales ou étrangères, ainsi qu'aux sociétés et autres personnes de droit privé les projets spécifiques de nature à promouvoir et développer l'économie et les secteurs sociaux dans les provinces et préfectures concernées ;
- Rechercher les moyens de financement nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets visés ci-dessus et contribuer à ce financement ;
- Suivre, pour le compte de l'Etat, la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux intégrés et des actions relatives à la réalisation des politiques sectorielles de promotion et de développement économique et social de la zone concernée ;
- Œuvrer à la promotion de l'emploi ;
- Réaliser, seule ou en partenariat, l'aménagement et l'équipement de zones dans le territoire délimité de son intervention.

Cette institution est un garant de développement à associer dans la mise en œuvre du présent PA du centre d'Ain Hamra, à travers des partenariats de financement et de réalisation des projets programmés par ledit PA.

### B/ AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL (ADS) :

L'Agence de Développement Social (ADS) est un établissement public, dont la tutelle est assurée par le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, **dédié à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement social au Maroc**, en complémentarité avec les autres instruments étatiques qui contribuent à réduire le déficit social. Son intervention se fait à travers la consolidation du capital humain et social grâce à des actions de formation et de renforcement des acteurs du développement local ; la promotion et le développement des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées, **aussi bien en milieu rural qu'urbain**.

Depuis le lancement par sa Majesté Mohammed VI de l'INDH, l'Agence a procédé à l'adaptation de son organisation centrale et régionale pour servir et accompagner cette stratégie. Une mission qui passe par une stratégie spécifique visant à :

- Identifier les opérations à exécuter, passer des conventions avec les diverses catégories de partenaires et évaluer l'impact des différents projets.

- Faire appel à des partenaires tels les associations et les coopératives, les collectivités locales, les établissements publics et l'administration ainsi que le secteur privé. Ces partenaires réalisent, avec l'agence, des programmes ou projets de développement au profit des populations cibles de l'Agence de Développement Social.
- Recourir à des partenaires spécialisés pour l'exécution des actions de formation et d'appui technique : ONG expertes en la matière, bureaux d'études, universités et établissements de formation ...

L'Agence de Développement Social peut apporter, dans le cadre de la mise en œuvre du PA d'Ain Hamra, une contribution appréciable aux projets de développement via une approche de participation et de partenariat avec les acteurs de développement publics ou privés. L'ADS s'attache à soutenir les projets susceptibles d'améliorer les conditions de vie de populations démunies, et à financer des projets générateurs de revenus et créateurs d'emplois.

Pour financer les projets, l'ADS a mis en place des cellules d'évaluation des demandes de financement pour lequel, elle exige l'établissement de dossiers de projets. Elle porte également assistance aux acteurs de développement pour la constitution de ces dossiers.

### **C/ AL OMRANE**

D'autres organismes, notamment les Organismes Sous Tutelle, particulièrement AL OMRANE au niveau de l'habitat agissent de façon active dans le domaine de l'habitat.

Par ailleurs, l'action du Ministère de l'intérieur au niveau de la mise à niveau du centre est souhaitable ; à cela s'ajoute le programme de l'INDH supervisé par les services de la province de Taza.

### **III- PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE**

Quand à la programmation des projets, notre démarche reste la suivante :

#### **1. PROJETS URGENTS DE 1<sup>ER</sup> RANG A REALISER ENTRE 2013 – 2018**

- **HABITAT**
  - Projet de restructuration (1<sup>ère</sup> tranche)
- **EQUIPEMENT**
  - Etude de faisabilité et achat du terrain du terrain de sport
  - Maison des jeunes
- **SECTEUR : ZONE ECONOMIQUE**
  - Projet de la zone d'activité de 3<sup>ème</sup> catégorie
  - Etude de faisabilité de la zone touristique
  - Montage financier du centre commercial

#### **2. PROJETS DE DEUXIEME RANG A REALISER ENTRE 2019 – 2023**

- **HABITAT**
  - Projet de restructuration (2<sup>ème</sup> tranche)
- **EQUIPEMENT**
  - Réalisation du projet du terrain de sport
  - Foyer féminin
  - Dar Talib
- **SECTEUR : ZONE ECONOMIQUE**
  - Viabilisation de la zone touristique

**IV-COÛT D'URBANISATION**  
**IV-1/ PROJETS URGENTS DE 1<sup>ER</sup> RANG A REALISER ENTRE 2013 – 2018**

**SECTEUR : HABITAT**

Identification du projet	Contenance	Ventilation du coût du projet										Total Général (1000 Dhs)			
		Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements			Constructions		
	Nature	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	% Total (Dh)	Surface utile (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	Superficie à aménager (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	Superficie à construire (m <sup>2</sup> )	PU Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	
Projet de restructuration (1 <sup>ère</sup> tranche)	Habitat	Privé	17.773,00	0	0	5	26.659,50	5.331,90	100,00	533.190,00	-	-	-	-	559,8495
<b>Sous total 1</b>	-	-	-	-	-	-	26.659,50	-	-	533.190,00	-	-	-	-	559,8495

**SECTEUR : EQUIPEMENT**

Identification du projet	Contenance	Ventilation du coût du projet										Total Général (1000 Dhs)				
		Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements			Constructions			
	Nature	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	% Total (Dh)	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	Superficie à aménager (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	COS	Superficie à construire (m <sup>2</sup> )	PU Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	
Etude de faisabilité et achat du terrain de sport	-	Privé	3.887,00	100,00	388.700,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	388,70
Maison des jeunes	2 niveaux	Privé	466,00	100,00	46.600,00	10	50.000,00	-	-	-	-	-	200,00	2.500,00	500.000,00	596,60
<b>Sous total 1</b>	-	-	-	-	435.300,00	-	50.000,00	-	-	-	-	-	-	-	500.000,00	985,30



**SECTEUR : ZONE ECONOMIQUE**

Identification du projet	Contenance	Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements			Constructions			Total Général (1000 Dhs)		
		Nature	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Surface utile (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	% aménager (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	COS	Superficie à construire (m <sup>2</sup> )		PU Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)
Projet de la zone d'activité de 3 <sup>ème</sup> catégorie	R+2	Privé	57.231,00	100,00	5.723.100,00	10	1.130.158,00	17.169,30	600,00	10.301.580,00	-	-	-	-	-	-	-	17.154,838
Etude de faisabilité de la zone touristique	-	Privé	17.842,00	100,00	1.784.200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.784,20
Montage financier du centre commercial	10 boutiques	Privé	1.281,00	100,00	128.100,00	5	20.000,00	-	-	-	-	-	-	200,00	2.000,00	400.000,00	400.000,00	548,10
<b>Sous total 1</b>	-	-	-	-	<b>7.635.400,00</b>	-	<b>1.150.158,00</b>	-	-	<b>10.301.580,00</b>	-	-	-	-	-	-	<b>400.000,00</b>	<b>19.487.138</b>

**IV-2/ PROJETS DE DEUXIEME RANG A REALISER ENTRE 2019 – 2023**

**SECTEUR : HABITAT**

Identification du projet	Contenance	Ventilation du coût du projet												Total Général (1000 Dhs)				
		Charge foncière				Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation		Aménagements		Constructions						
		Nature	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	Superficie à aménager (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)		COS	Superficie à construire (m <sup>2</sup> )	PU Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)
Projet de restructuration (2 <sup>ème</sup> tranche)	Habitat rural	Privé	12.118,00	0	0	5	18.177,00	3.635,40	100,00	363.540,00	-	-	-	-	-	-	-	381.717
<b>Sous total 1</b>	-	-	-	-	-	-	18.177,00	-	-	363.540,00	-	-	-	-	-	-	-	381.717

**SECTEUR : EQUIPEMENT**

Identification du projet	Contenance	Ventilation du coût du projet												Total Général (1000 Dhs)				
		Charge foncière				Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation		Aménagements		Constructions						
		Nature	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	Superficie à aménager (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)		COS	Superficie à construire (m <sup>2</sup> )	PU Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)
Réalisation du projet du terrain de sport	-	Privé	3.887,00	Fait	Fait	5	50.000,00	-	-	-	2.403,00	Forfait	1.000.000,00	-	-	-	-	1.050,00
Foyer féminin	2 niveaux	Privé	501,00	100,00	50.100,00	10	50.000,00	-	-	-	-	-	-	-	200,00	2.500,00	500.000,00	600,10
Dar Talib	2 niveaux	Privé	502,00	100,00	50.200,00	10	62.750,00	-	-	-	-	-	-	-	251,00	2.500,00	627.500,00	740,45
<b>Sous total 1</b>	-	-	-	-	100.300,00	-	162.750,00	-	-	-	-	-	1.000.000,00	-	-	-	1.127.500,00	2.390,55

**SECTEUR : ZONE ECONOMIQUE**

Identification du projet	Contenance	Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation		Aménagements			Constructions			Total Général (1000 Dhs)				
		Nature	Superficie (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Surface utile (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)	%	Superficie à aménager (m <sup>2</sup> )	P.U. Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)		COS	Superficie à construire (m <sup>2</sup> )	PU Dh/m <sup>2</sup>	Total (Dh)
Viabilisation de la zone touristique	-	Privé	17.842,00	Fait	Fait	-	36.000,00	5.353,00	600,00	3.211.800,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3.247,80
<b>Sous total 1</b>	-	-	-	-	-	<b>36.000,00</b>	-	-	-	<b>3.211.800,00</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>3.247,80</b>

**IV-3/ TABLEAU RECAPITULATIF**

• **PROJETS DE 1<sup>ER</sup> RANG A REALISER ENTRE 2013 – 2018**

DESIGNATIONS	TOTAL (en Dhs)
<b>SECTEURS</b>	
• HABITAT	559.849,50
• EQUIPEMENT	985.300,00
• ZONE ECONOMIQUE	19.487.138,00
<b>TOTAL 1</b>	<b>21.032.287,50</b>

• **PROJETS DE DEUXIEME RANG A REALISER ENTRE 2019 – 2023**

DESIGNATIONS	TOTAL (en Dhs)
<b>SECTEURS</b>	
• HABITAT	381.717,00
• EQUIPEMENT	2.390.550,00
• ZONE ECONOMIQUE	3.247.800,00
<b>TOTAL 2</b>	<b>6.020.067,00</b>

• **TOTAL GENERAL**

DESIGNATIONS	TOTAL (en Dhs)
<b>TOTAL 1</b>	<b>21.032.287,50</b>
<b>TOTAL 2</b>	<b>6.020.067,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>	<b>27.052.354,50</b>